

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

2019

3^{ÈME} TRIMESTRE

SOMMAIRE

Conseil de communauté

9 JUILLET 2019

Conseil de communauté

30 SEPTEMBRE 2019

Conseil de communauté du 9 juillet 2019

2019-5-01	Composition du Conseil Communautaire	6
2019-5-02	Contrat Local de Santé – Convention avec la Communauté de communes Arbois Poligny Salins	7

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, URBANISME, ECONOMIE ET PERSONNEL

2019-5-03	Vente de terrain à la commune de Nozeroy	8
2019-5-04	Réfection rue de la Source – Convention avec la commune de Censeau	9
2019-5-05	Travaux rue Principale – Convention avec la commune de Nozeroy	10
2019-5-06	Etude des réseaux de Foncine le Haut – Marché d'étude.....	11
2019-5-07	Collecte OM – Convention avec le SICTOM.....	12

AFFAIRES SCOLAIRES

2019-5-08	Groupe scolaire de Valentenouze – Fonds de concours	13
2019-5-09	Ecole de la Forêt de la Joux – Avant-projet sommaire	14-15

ACTION SOCIALE ET HANDICAP

2019-5-10	Réfection de la crèche de Champagnole – Marchés de travaux	16
-----------	--	----

ENVIRONNEMENT ET PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

2019-5-11	Projet réseau de chaleur de Champagnole – Etude de faisabilité	17
2019-5-12	PCAET – Etat initial de l'environnement	18
2019-5-13	Elaboration du PCAET – Convention avec ENEDIS	19

TOURISME

2019-5-14	Aide aux hébergements touristiques de qualité – Attribution de subventions	20
2019-5-15	Aide aux hébergements touristiques de qualité – Attribution d'une subvention exceptionnelle	21

CULTURE ET COMMUNICATION

2019-5-16	Festirêves 2019 – Attribution de subvention	22
2019-5-17	Galerie Biz'Art Biz'Art – Attribution de subvention.....	23
2019-5-18	Moulin de Brainans – Attribution de subvention.....	24
2019-5-19	Land Art Park – Tarifs 2019 et assujetissement à la TVA	25
2019-5-20	Ecole de Cirque Va et Vient – Convention écoles	26

Conseil de communauté du 30 septembre 2019

2019-6-01	Installation de 3 Conseillers communautaires et 3 Suppléants	28
2019-6-02	Centre aquatiques Les Tritons – Rapport d’activité 3 ^{ème} année.....	29
2019-6-03	Projet de maison de santé – Marché de maîtrise d’oeuvre	30-31

ASSAINISSEMENT ET ORDURES MENAGERES

2019-6-04	Assainissement – RPQS et rapport d’activité	32
2019-6-05	Mise en séparatif réseau de Champagnole – Marché de travaux.....	33
2019-6-06	Réseau de Marigny 2 ^{ème} tranche – Demandes de subventions.....	34

AMENAGEMENT DE L’ESPACE, URBANISME, ECONOMIE ET PERSONNEL

2019-6-07	Aide à l’immobilier d’entreprise (AIE) – Attribution de subvention.....	35
2019-6-08	Acquisition d’un bâtiment à la SARL Artica	36
2019-6-09	Bâtiment SCI Les Sapins Verts – Bail administratif.....	37
2019-6-10	Aménagement de l’entrée de la ZA André Schwartzmann	38
2019-6-11	Approbation de la mise en compatibilité du PLU de Sirod.....	39-40
2019-6-12	Carte communale de St Germain en Montagne – DPU.....	41-42

AFFAIRES SCOLAIRES

2019-6-13	Groupe scolaire de Valentenouze – Fonds de concours	43
-----------	---	----

TOURISME

2019-6-14	Fonctionnement du nordique 2020 – Demande de subvention au Département.....	44
2019-6-15	Taxe de séjour – Tarifs 2020.....	45-46
2019-6-16	Logiciel de gestion de la taxe de séjour – Marché de prestation de service	47

CULTURE ET COMMUNICATION

2019-6-17	Subvention à la ville de Champagnole pour le Summer Swing Festival	48
2019-6-18	Cinéma Les 3 Républiques – Programme d’investissement.....	49-50
2019-6-19	Les Scènes du Jura – Renouvellement de la convention et subvention saison 2019-2020.....	51-52

Conseil de communauté

9 JUILLET 2019

 DÉLIBÉRATIONS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 9 JUILLET 2019

N° 2019.5.01

Objet : Composition du Conseil
communautaire



Le Président, Clément PERNOT

Nombre de délégués : 91
Nombre de présents : 54
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 54
Date de la convocation : 3 juillet 2019
Date d'affichage : 12 juillet 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, Mme Chantal MARTIN, MM. Daniel MATHIEU, Gérard COURVOISIER, Philippe BREUIL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, M. Jean-Louis DUPREZ, MM. Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGON suppléante, Jean-Pierre MOREL, MM. Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Philippe DOLE, Mme Sandrine BONIN, Gilles GRANDVUINET, Martial BASTAROLI suppléant, Jean-Jacques DOLE, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : M. Michel DOLE, Mmes Monique FANTINI, Karine CORNIER

Excusés : M. Rémi CHAMBAUD, Mme Catherine ROUSSET, M. Didier CLEMENT, Mme Arielle BAILLY, M. Pascal GRENIER, M. Stéphane LENG, Mme Catherine GUICHARDIERE, M. Jean-Noël TRIBUT, Denis FOURNOL, Christophe DAMNON, Jacques HUGON, François SORDEL, Georges MAMESSIER, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Florent SERRETTE, Jean BESANCON, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Alain CUBY, Daniel DAVID

Secrétaire de Séance : M. Gilbert BLONDEAU

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Rémy MARCHADIER, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Avec l'adhésion de 3 nouvelles communes à compter du 1^{er} juillet 2019, autorisée par Arrêté Préfectoral du 11 juin 2019, le Conseil communautaire doit être recomposé.

L'article R5211-1-1 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT) précise que la nouvelle répartition des sièges de l'organe délibérant intervient dans les 3 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral.

L'article L5211-6-1 prévoit que le nombre de Conseillers communautaires est établi soit par application :

- des dispositions de droit commun (91 Conseillers actuellement + 3),
- d'un accord local qui permettrait de porter le nombre de Conseillers à 107. Cet accord doit être approuvé par les Conseils municipaux à la majorité qualifiée

A défaut de délibération des Conseils municipaux avant le 11 septembre prochain, le Conseil communautaire sera composé de 94 membres à compter de cette date. Cette disposition ne permettra donc pas aux représentants des 3 nouvelles communes de siéger en qualité de Conseiller communautaire avant le 11 septembre.

Par ailleurs, cette possibilité de fixer la composition du Conseil communautaire est également ouverte jusqu'au 31 août prochain pour la prochaine mandature 2020-2026.

La répartition de droit commun pour ce nouveau mandat est de 92 sièges. Le nombre de Conseillers par commune reste inchangé sauf pour Mièges qui n'aura plus qu'un seul représentant au lieu de trois.

Le nombre de sièges maximum pourrait alors être fixé à 105 sous réserve d'un accord local approuvé à la majorité des Conseils municipaux avant le 31 août 2019.

Il est proposé au Conseil de conserver une composition de droit commun.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la composition de droit commun présente et à venir.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 9 JUILLET 2019

N° 2019.5.02

Objet : Contrat Local de Santé
Convention avec la Communauté
de communes Arbois Poligny Salins



Le Président, Clément PERNOT

Nombre de délégués : 91
Nombre de présents : 54
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 54
Date de la convocation : 3 juillet 2019
Date d'affichage : 12 juillet 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, Mme Chantal MARTIN, MM. Daniel MATHIEU, Gérard COURVOISIER, Philippe BREUIL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, M. Jean-Louis DUPREZ, MM. Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGON suppléante, Jean-Pierre MOREL, MM. Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Philippe DOLE, Mme Sandrine BONIN, Gilles GRANDVUINET, Martial BASTAROLI suppléant, Jean-Jacques DOLE, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : M. Michel DOLE, Mmes Monique FANTINI, Karine CORNIER

Excusés : M. Rémi CHAMBAUD, Mme Catherine ROUSSET, M. Didier CLEMENT, Mme Arielle BAILLY, M. Pascal GRENIER, M. Stéphane LENG, Mme Catherine GUICHARDIERE, M. Jean-Noël TRIBUT, Denis FOURNOL, Christophe DAMNON, Jacques HUGON, François SORDEL, Georges MAMESSIER, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Florent SERRETTE, Jean BESANCON, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Alain CUBY, Daniel DAVID

Secrétaire de Séance : M. Gilbert BLONDEAU

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Rémy MARCHADIER, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Le Conseil communautaire du 21 mai 2019 a approuvé le projet de réalisation d'un Contrat Local de Santé sur les territoires des Communautés de communes Champagnole Nozeroy Jura e Arbois Poligny Salins Cœur du jura, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé.

Si la problématique de l'offre et de l'accès aux soins reste centrale, l'organisation de tables rondes, proposée par l'ARS le lundi 3 juin 2019 à l'Oppidum, a permis d'engager une réflexion sur des thématiques liées à la santé, les publics jeunes et enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, l'environnement. Afin de poursuivre cette démarche et compléter le diagnostic existant avec la rencontre des acteurs locaux en vue de définir des axes d'actions à mettre en œuvre, un poste d'animateur santé est nécessaire avec un recrutement prévu en septembre 2019.

La Communauté de communes Abois Poligny Salins Cœur du Jura portera ce poste qui sera mutualisé entre nos deux structures avec une répartition horaire de 50% sur chacun des territoires. Ce poste bénéficiera par ailleurs d'un financement de l'ARS de 50% pendant 5 ans avec un plafond de 50 000 euros.

Le plan de financement prévisionnel du poste pour 12 mois est le suivant :

Coût du poste animateur santé	41 504 €
Subvention ARS	20 752 €
Part Arbois Poligny Salins	10 376 €
Part Champagnole Nozeroy Jura	10 376 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mutualisation d'un poste d'animateur santé par conventionnement avec la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, pour la mise à disposition de ce poste à la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura dans les conditions fixées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 9 JUILLET 2019

N° 2019.5.03

Objet : Vente de terrain à la
commune de Nozeroy



Le Président, Clément PERNOT

Nombre de délégués : 91
Nombre de présents : 54
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 54
Date de la convocation : 3 juillet 2019
Date d'affichage : 12 juillet 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, Mme Chantal MARTIN, MM. Daniel MATHIEU, Gérard COURVOISIER, Philippe BREUIL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, M. Jean-Louis DUPREZ, MM. Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGON suppléante, Jean-Pierre MOREL, MM. Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Philippe DOLE, Mme Sandrine BONIN, Gilles GRANDVUINET, Martial BASTAROLI suppléant, Jean-Jacques DOLE, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : M. Michel DOLE, Mmes Monique FANTINI, Karine CORNIER

Excusés : M. Rémi CHAMBAUD, Mme Catherine ROUSSET, M. Didier CLEMENT, Mme Arielle BAILLY, M. Pascal GRENIER, M. Stéphane LENG, Mme Catherine GUICHARDIERE, M. Jean-Noël TRIBUT, Denis FOURNOL, Christophe DAMNON, Jacques HUGON, François SORDEL, Georges MAMESSIER, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Florent SERRETTE, Jean BESANCON, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Alain CUBY, Daniel DAVID

Secrétaire de Séance : M. Gilbert BLONDEAU

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Rémy MARCHADIER, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Par délibération du 19 décembre 2018, le Conseil communautaire a approuvé la cession d'un terrain de 7.879 m². Le prix de cession a été fixé au regard des dépenses d'études et de viabilisation de ce terrain, engagées avant la fusion.

Hors, dans le montant de 47.770 € figurent notamment des études de faisabilité d'un projet plus global. La commune a donc demandé à ce que ces études soient retirées du prix de vente.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE**, après étude et soustraction de la part des études non liées aux travaux de viabilisation, le prix de vente de 40.000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 9 JUILLET 2019

N° 2019.5.04

Objet : Convention avec la
commune de Censeau
Réfection rue de la Source



Le Président, Clément PERNOT

Nombre de délégués : 91
Nombre de présents : 54
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 54
Date de la convocation : 3 juillet 2019
Date d'affichage : 12 juillet 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelynne COMTE, M. Joël ALPY, Mme Chantal MARTIN, MM. Daniel MATHIEU, Gérard COURVOISIER, Philippe BREUIL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, M. Jean-Louis DUPREZ, MM. Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGON suppléante, Jean-Pierre MOREL, MM. Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Philippe DOLE, Mme Sandrine BONIN, Gilles GRANDVUINET, Martial BASTAROLI suppléant, Jean-Jacques DOLE, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : M. Michel DOLE, Mmes Monique FANTINI, Karine CORNIER

Excusés : M. Rémi CHAMBAUD, Mme Catherine ROUSSET, M. Didier CLEMENT, Mme Arielle BAILLY, M. Pascal GRENIER, M. Stéphane LENG, Mme Catherine GUICHARDIERE, M. Jean-Noël TRIBUT, Denis FOURNOL, Christophe DAMNON, Jacques HUGON, François SORDEL, Georges MAMESSIER, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Florent SERRETTE, Jean BESANCON, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Alain CUBY, Daniel DAVID

Secrétaire de Séance : M. Gilbert BLONDEAU

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Rémy MARCHADIER, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

La rue de la Source sur la commune de Censeau a fait l'objet de travaux de création d'un réseau d'assainissement par la Communauté de communes, ce qui a dégradé fortement la voirie. Considérant l'état de la bande de roulement également avant travaux, la commune de Censeau souhaite reprendre cette rue en pleine largeur.

Dans un souci d'économie et de bonne coordination des travaux, il est proposé de conventionner entre la Communauté de communes et la commune afin qu'une seule entreprise intervienne pour la réfection de la chaussée.

Il est proposé que ces travaux soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune dans le cadre de son contrat annuel d'enrobé, et que la Communauté de communes participe à hauteur des travaux qui lui incombent.

La réfection de la totalité de la voirie est estimée à 14 812 € HT soit 17 774.40 € TTC. La part Communauté de communes s'élèverait à 11 612 € HT soit 13 934.40 € TTC.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la participation de la Communauté de communes pour les travaux qui lui incombent pour un montant de 13.934.40 € TTC,
- **APPROUVE** la mise en place d'une convention pour la réalisation de ces travaux,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 9 JUILLET 2019

N° 2019.5.05

Objet : Convention avec la
commune de Nozeroy
Travaux Rue Principale



Le Président, Clément PERNOT

Nombre de délégués : 91
Nombre de présents : 54
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 54
Date de la convocation : 3 juillet 2019
Date d'affichage : 12 juillet 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, Mme Chantal MARTIN, MM. Daniel MATHIEU, Gérard COURVOISIER, Philippe BREUIL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, M. Jean-Louis DUPREZ, MM. Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGON suppléante, Jean-Pierre MOREL, MM. Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Philippe DOLE, Mme Sandrine BONIN, Gilles GRANDVUINET, Martial BASTAROLI suppléant, Jean-Jacques DOLE, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : M. Michel DOLE, Mmes Monique FANTINI, Karine CORNIER

Excusés : M. Rémi CHAMBAUD, Mme Catherine ROUSSET, M. Didier CLEMENT, Mme Arielle BAILLY, M. Pascal GRENIER, M. Stéphane LENG, Mme Catherine GUICHARDIERE, M. Jean-Noël TRIBUT, Denis FOURNOL, Christophe DAMNON, Jacques HUGON, François SORDEL, Georges MAMESSIER, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Florent SERRETTE, Jean BESANCON, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Alain CUBY, Daniel DAVID

Secrétaire de Séance : M. Gilbert BLONDEAU

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Rémy MARCHADIER, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

La commune de Nozeroy a entrepris un réaménagement de la rue principale, dont le changement de canalisation d'eau potable ou encore la création d'un réseau de collecte des eaux pluviales.

Considérant qu'il est nécessaire de créer un réseau d'assainissement sur environ 105 ml dans cette même rue afin de desservir des parcelles non raccordables à ce jour, et dans un souci de bonne coordination des travaux et de bonne gestion des crédits, il est proposé de conventionner entre la commune de Nozeroy et la Communauté de communes, afin de déléguer le pouvoir de signature à la commune de Nozeroy dans le but de passer un marché unique, signé par la commune.

Les travaux assainissement sont estimés à 45 000 € HT. Les frais généraux imputables à l'ensemble du marché sont répartis selon la proportion des mètres linéaires de réseaux posés, à savoir 85% pour la commune, 15% pour la Communauté de communes.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la participation de la Communauté de communes à hauteur de 15% pour les travaux d'assainissement,
- **APPROUVE** la mise en place d'une convention pour la signature du marché,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président

Clément PERNOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 9 JUILLET 2019

N° 2019.5.06

Le Président, Clément PERNOT

Objet : Etude des réseaux de
Foncine le Haut
Marché d'étude



Nombre de délégués : 91
Nombre de présents : 54
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 54
Date de la convocation : 3 juillet 2019
Date d'affichage : 12 juillet 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, Mme Chantal MARTIN, MM. Daniel MATHIEU, Gérard COURVOISIER, Philippe BREUIL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, M. Jean-Louis DUPREZ, MM. Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGON suppléante, Jean-Pierre MOREL, MM. Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Philippe DOLE, Mme Sandrine BONIN, Gilles GRANDVUINET, Martial BASTAROLI suppléant, Jean-Jacques DOLE, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : M. Michel DOLE, Mmes Monique FANTINI, Karine CORNIER

Excusés : M. Rémi CHAMBAUD, Mme Catherine ROUSSET, M. Didier CLEMENT, Mme Arielle BAILLY, M. Pascal GRENIER, M. Stéphane LENG, Mme Catherine GUICHARDIERE, M. Jean-Noël TRIBUT, Denis FOURNOL, Christophe DAMNON, Jacques HUGON, François SORDEL, Georges MAMESSIER, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Florent SERRETTE, Jean BESANCON, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Alain CUBY, Daniel DAVID

Secrétaire de Séance : M. Gilbert BLONDEAU

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Rémy MARCHADIER, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Suite à une demande des services de l'Etat de réaliser une étude sur les réseaux du système d'assainissement de la commune de Foncine-le-Haut, un appel d'offre a été lancé le 6 juin 2019 pour une date limite de remise des offres au 25 juin 2019 à 12h00.

3 offres ont été enregistrées.

Après analyse, et considérant les critères d'attribution, il est proposé au Conseil communautaire de retenir l'offre du bureau d'études VERDI INGENIERIE pour un montant de l'offre de 53 920 € HT.

Pour financer ces travaux, il est proposé au Conseil communautaire de solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau RMC à hauteur de 70 %.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes	
Etudes réseaux	53 920 €	AE RMC (70%)	37 744 €
		Autofinancement	16 176 €
TOTAL	53 920 €	TOTAL	53 920 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer le marché à VERDI INGENIERIE pour un montant de 53 920 € HT,
- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les aides auprès des différents financeurs,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 9 JUILLET 2019

N° 2019.5.07

Objet : Collecte des ordures
ménagères
Convention avec le SICTOM



Le Président, Clément PERNOT

Nombre de délégués : 91
Nombre de présents : 54
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 54
Date de la convocation : 3 juillet 2019
Date d'affichage : 12 juillet 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, Mme Chantal MARTIN, MM. Daniel MATHIEU, Gérard COURVOISIER, Philippe BREUIL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, M. Jean-Louis DUPREZ, MM. Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGON suppléante, Jean-Pierre MOREL, MM. Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Philippe DOLE, Mme Sandrine BONIN, Gilles GRANDVUINET, Martial BASTAROLI suppléant, Jean-Jacques DOLE, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : M. Michel DOLE, Mmes Monique FANTINI, Karine CORNIER

Excusés : M. Rémi CHAMBAUD, Mme Catherine ROUSSET, M. Didier CLEMENT, Mme Arielle BAILLY, M. Pascal GRENIER, M. Stéphane LENG, Mme Catherine GUICHARDIERE, M. Jean-Noël TRIBUT, Denis FOURNOL, Christophe DAMNON, Jacques HUGON, François SORDEL, Georges MAMESSIER, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Florent SERRETTE, Jean BESANCON, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Alain CUBY, Daniel DAVID

Secrétaire de Séance : M. Gilbert BLONDEAU

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Rémy MARCHADIER, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Avec l'adhésion des communes de Le Frasnois, Marigny et Saffloz au 1^{er} juillet 2019, il convient d'organiser la collecte des ordures ménagères sur le territoire de ces 3 communes.

A cet effet, il a été proposé à la Communauté de communes du Pays des Lacs (CCPL) de poursuivre l'exécution de ce service pour la période transitoire du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019. Par courrier du 18 juin 2019, la CCPL a indiqué que cette proposition n'avait pas reçu de suite favorable.

Il est donc nécessaire de conclure une convention de prestation de service avec le SICTOM de la Région de Champagnole afin d'assurer la continuité de ce service. Après réorganisation de certains circuits de collecte, le SICTOM est en effet en mesure d'assurer la collecte des ordures ménagères sur les 3 nouvelles communes adhérentes.

Par ailleurs, un ramassage hebdomadaire supplémentaire était en place pour 3 établissements situés sur la commune de Le Frasnois : Restaurant L'Eolienne, Restaurant La Trattoria des Cascades et Camping du Lac de Narlay. Il est proposé de poursuivre ce service dans les conditions techniques et financières antérieures.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place d'une convention de prestation de service avec le SICTOM de la Région de Champagnole pour assurer la continuité du service de collecte des ordures ménagères sur les communes de Le Frasnois, Marigny et Saffloz,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 9 JUILLET 2019

N° 2019.5.08

Objet : Groupe Scolaire de
Valentenouze
Fonds de concours



Nombre de délégués : 91
Nombre de présents : 54
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 54
Date de la convocation : 3 juillet 2019
Date d'affichage : 12 juillet 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, Mme Chantal MARTIN, MM. Daniel MATHIEU, Gérard COURVOISIER, Philippe BREUIL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, M. Jean-Louis DUPREZ, MM. Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGON suppléante, Jean-Pierre MOREL, MM. Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Philippe DOLE, Mme Sandrine BONIN, Gilles GRANDVUINET, Martial BASTAROLI suppléant, Jean-Jacques DOLE, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : M. Michel DOLE, Mmes Monique FANTINI, Karine CORNIER

Excusés : M. Rémi CHAMBAUD, Mme Catherine ROUSSET, M. Didier CLEMENT, Mme Arielle BAILLY, M. Pascal GRENIER, M. Stéphane LENG, Mme Catherine GUICHARDIERE, M. Jean-Noël TRIBUT, Denis FOURNOL, Christophe DAMNON, Jacques HUGON, François SORDEL, Georges MAMESSIER, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Florent SERRETTE, Jean BESANCON, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Alain CUBY, Daniel DAVID

Secrétaire de Séance : M. Gilbert BLONDEAU

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Rémy MARCHADIER, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerier

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Lors de sa séance du 26 mars 2019, le Conseil communautaire approuvait le marché de travaux avec l'entreprise SAS Travailot pour le remplacement des menuiseries du groupe scolaire de Valentenouze, par des fenêtres PVC et des portes en aluminium.

Ainsi le plan de financement doit être établi et, conformément aux dispositions prévues par les statuts pour la compétence bâtiments scolaires, il convient de se prononcer sur la participation des communes. Cette répartition est établie en fonction du nombre d'habitants pour chaque commune et elle sera actualisée à la fin des travaux au vu du bilan définitif.

Dépenses TTC	
Travaux	83 349.54 €
Annonces	709.14 €
Divers et imprévus	1 000.00 €
TOTAL	85 058.68 €

Recettes	
Etat (DETR)	24 808.00 €
FCTVA (16.404 %)	13 953.03 €
Communes	23 148.83 €
Communauté de communes	23 148.83 €
TOTAL	85 058.68 €

Communes	Habitants	Participation provisoire
Champagnole	8325	21 161.09 €
Ardon	117	297.40 €
Sapois	375	953.20 €
Syam	198	503.29 €
Les Nans	92	233.85 €
	9107	23 148.83 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus pour les travaux de remplacement des menuiseries du Groupe Scolaire de Valentenouze,
- **APPROUVE** la participation provisoire, par fonds de concours, des communes concernées,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

Département du Jura
Arrondissement de LONS-LE-SAUNIER
**Communauté de Communes
Champagnole Nozeroy Jura**
3 Rue Victor Bérard
39300 CHAMPAIGNOLE

039-200069623-20190709-201905MADE09-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2019
Affichage : 12/07/2019

Le Président, Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 9 JUILLET 2019**N° 2019.5.09**

Objet : Ecole de la Forêt de la Joux
Avant-projet sommaire



Nombre de délégués : 91
Nombre de présents : 54
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 54
Date de la convocation : 3 juillet 2019
Date d'affichage : 12 juillet 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, Mme Chantal MARTIN, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, M. Jean-Louis DUPREZ, MM. Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGON suppléante, Jean-Pierre MOREL, MM. Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Philippe DOLE, Mme Sandrine BONIN, Gilles GRANDVUINET, Martial BASTAROLI suppléant, Jean-Jacques DOLE, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : M. Michel DOLE, Mmes Monique FANTINI, Karine CORNIER

Excusés : M. Rémi CHAMBAUD, Mme Catherine ROUSSET, M. Didier CLEMENT, Mme Arielle BAILLY, M. Pascal GRENIER, M. Stéphane LENG, Mme Catherine GUICHARDIERE, M. Jean-Noël TRIBUT, Denis FOURNOL, Christophe DAMNON, Jacques HUGON, François SORDEL, Georges MAMESSIER, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Florent SERRETTE, Jean BESANCON, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Alain CUBY, Daniel DAVID

Secrétaire de Séance : M. Gilbert BLONDEAU

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Rémy MARCHADIER, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Le 4 février 2019 le Conseil Communautaire, en accord avec les communes concernées, approuvait le choix du programme et de la maîtrise d'œuvre du groupe scolaire de la Forêt de la Joux.

Ainsi, les nouveaux bâtiments construits pourraient accueillir les écoliers des classes de maternelles et élémentaires des communes de Censeau, Cuvier, Esserval-Tartre, Onglières, Plénisette et Plénisette

Pour mémoire, les besoins à satisfaire sur la totalité de l'école sont les suivants :

- 1 hall d'accueil qui permet de diviser le bâtiment en 3 parties maternelle/élémentaire/périscolaire
- 4 classes avec vestiaires devant la salle
- 1 salle d'activité (motricité)
- 1 bibliothèque (BCD)
- 1 salle de repos dimensionnée pour environ 25 enfants
- 1 cuisine (possibilité de livraison puis réchauffage des plats / stockage et nettoyage de la vaisselle)
- 1 salle d'accueil périscolaire multi-usages (cette salle permet l'accueil périscolaire le matin et le soir et permet aux écoliers de manger le midi) dimensionnement : 50 élèves.
- 3 blocs sanitaires enfants (1 bloc sanitaire unisexe pour les maternelles / 2 blocs pour les élémentaires avec séparation Filles/Garçons)
- 1 bloc sanitaire adulte (PMR)
- 1 bureau de direction
- 1 salle des enseignants
- 1 ou plusieurs locaux de rangements et archives
- Circulations
- 1 local entretien
- 1 local poubelle
- 1 local CTA
- 1 local technique
- 1 placard TGBT
- 1 placard serveur

A l'extérieur

- 1 cour de récréation maternelle et élémentaire permettant d'accueillir un terrain de sport

Le projet a fait l'objet de réunions de travail avec l'ensemble des représentants des communes invitées sera présenté au stade APS, pour avis, aux Conseils Municipaux des communes membres du SIVOS.

Le projet de plan de financement s'élève à 2.094.918,36 € HT et la participation des communes seraient de 840.760,77 €, étant précisé que le système de chauffage est en cours d'étude.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, avec 50 voix pour et 4 abstentions (Patrick DUBREZ, Jean-Noël FERREUX, Jean-Jacques DOLE, Pierre BREGAND),

- **PREND CONNAISSANCE** du projet au stade APS,
- **AUTORISE** la poursuite des études en concertation avec les communes concernées,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel au stade APS,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 9 JUILLET 2019

N° 2019.5.10

**Objet : Réfection de la Crèche de
Champagnole
Marchés de travaux**



Nombre de délégués : 91
Nombre de présents : 54
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 54
Date de la convocation : 3 juillet 2019
Date d'affichage : 12 juillet 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, Mme Chantal MARTIN, MM. Daniel MATHIEU, Gérard COURVOISIER, Philippe BREUIL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, M. David DUSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, M. Jean-Louis DUPREZ, MM. Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGON suppléante, Jean-Pierre MOREL, MM. Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Philippe DOLE, Mme Sandrine BONIN, Gilles GRANDVUINET, Martial BASTAROLI suppléant, Jean-Jacques DOLE, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : M. Michel DOLE, Mmes Monique FANTINI, Karine CORNIER

Excusés : M. Rémi CHAMBAUD, Mme Catherine ROUSSET, M. Didier CLEMENT, Mme Arielle BAILLY, M. Pascal GRENIER, M. Stéphane LENG, Mme Catherine GUICHARDIERE, M. Jean-Noël TRIBUT, Denis FOURNOL, Christophe DAMNON, Jacques HUGON, François SORDEL, Georges MAMESSIER, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Florent SERRETTE, Jean BESANCON, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Alain CUBY, Daniel DAVID

Secrétaire de Séance : M. Gilbert BLONDEAU

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Rémy MARCHADIER, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : Mme Véronique DEL DO

Dans le cadre de fonds nationaux concernant le plan de rénovation des établissements d'accueil du jeune enfant, en fin d'année 2018, la Caisse d'Allocations Familiales a accordé une aide financière de 65.346,74 € (80% des travaux de rénovation du multi accueil de Champagnole).

Le bois de la charpente extérieure, les chéneaux et les façades ont subi depuis quelques années des dégradations. Un contrat de maîtrise d'œuvre a été passé pour définir les travaux les plus urgents, la faisabilité technique, les autorisations d'urbanismes nécessaires et le cahier des charges des travaux.

Afin de passer à la phase de réalisation des aménagements nécessaires, une consultation a été lancée le 13 juin 2019. Les entreprises avaient alors la possibilité de remettre une offre avant le mardi 2 juillet 2019 à 12h00 aux 2 lots proposés.

3 plis sont parvenus dans les délais en version dématérialisée. L'ouverture des plis a été réalisée le mardi 2 juillet à 15h00.

Suite à l'analyse des offres selon les critères indiqués dans la consultation, il a été décidé de proposer au Conseil communautaire :

Lot N°	Désignation du Lot	Entreprises	Montant du marché HT	Montant du Marché TTC
01	Réfection des façades-Nettoyage	Reverchon	12 642,06	15 170,48
02	Bardage - Zinguerie	Mariller	39 046,35	46 855,62
		TOTAL	51 688,41	62 026,10

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ensemble des marchés de travaux proposés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

Département du Jura
Arrondissement de LONS-LE-SAUNIER
**Communauté de Communes
Champagnole Nozeroy Jura**
3 Rue Victor Bérard
39300 CHAMPAIGNOLE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2019
Affichage : 12/07/2019

Le Président, Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 9 JUILLET 2019

N° 2019.5.11

**Objet : Projet de réseau de chaleur
de Champagnole
Etude de faisabilité**



Nombre de délégués : 91
Nombre de présents : 54
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 54
Date de la convocation : 3 juillet 2019
Date d'affichage : 12 juillet 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, Mme Chantal MARTIN, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, M. David DUSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, M. Jean-Louis DUPREZ, MM. Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGON suppléante, Jean-Pierre MOREL, MM. Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Philippe DOLE, Mme Sandrine BONIN, Gilles GRANDVUINET, Martial BASTAROLI suppléant, Jean-Jacques DOLE, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : M. Michel DOLE, Mmes Monique FANTINI, Karine CORNIER

Excusés : M. Rémi CHAMBAUD, Mme Catherine ROUSSET, M. Didier CLEMENT, Mme Arielle BAILLY, M. Pascal GRENIER, M. Stéphane LENG, Mme Catherine GUICHARDIERE, M. Jean-Noël TRIBUT, Denis FOURNOL, Christophe DAMNON, Jacques HUGON, François SORDEL, Georges MAMESSIER, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Florent SERRETTE, Jean BESANCON, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Alain CUBY, Daniel DAVID

Secrétaire de Séance : M. Gilbert BLONDEAU

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Rémy MARCHADIER, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : Pierre BREGAND

Le Plan d'Approvisionnement Territorial, réalisé en 2016, a permis de connaître la ressource forestière sur notre territoire et de s'assurer que celle-ci est suffisante pour alimenter nos chaufferies bois actuelles, mais aussi d'envisager le développement de nouvelles.

De plus, la Communauté de communes a approuvé en janvier 2019 la création d'une plateforme de stockage bois déchiqueté.

Afin de continuer la dynamique sur la filière bois énergie, il est envisagé de créer un réseau de chaleur au bois déchiqueté sur la ville de Champagnole. Pour cela, une consultation a été lancée pour l'étude de faisabilité.

3 plis sont arrivés à la Communauté de communes en version dématérialisée.

L'étude de faisabilité porte sur le raccordement des bâtiments suivants :

- **Bâtiments existants :**
 - Centre aquatique « Les Tritons »
 - Collège des Louataux
 - Vestiaires
 - Club House
 - Gymnase actuel
 - Logements OPH
- **Bâtiments en projet :**
 - Nouveau gymnase
 - Gendarmerie

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE**, au regard de l'analyse des offres, de retenir le Bureau d'Etudes PLANAIRE pour l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur au bois déchiqueté, pour un montant de 14 280 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à solliciter une aide à hauteur de 70% à l'ADEME Bourgogne Franche-Comté,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 9 JUILLET 2019

N° 2019.5.12

Objet : PCAET
Etat initial de l'environnement



Nombre de délégués : 91
Nombre de présents : 54
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 54
Date de la convocation : 3 juillet 2019
Date d'affichage : 12 juillet 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, Mme Chantal MARTIN, MM. Daniel MATHIEU, Gérard COURVOISIER, Philippe BREUIL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, M. Jean-Louis DUPREZ, MM. Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGON suppléante, Jean-Pierre MOREL, MM. Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Philippe DOLE, Mme Sandrine BONIN, Gilles GRANDVUINET, Martial BASTAROLI suppléant, Jean-Jacques DOLE, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : M. Michel DOLE, Mmes Monique FANTINI, Karine CORNIER

Excusés : M. Rémi CHAMBAUD, Mme Catherine ROUSSET, M. Didier CLEMENT, Mme Arielle BAILLY, M. Pascal GRENIER, M. Stéphane LENG, Mme Catherine GUICHARDIERE, M. Jean-Noël TRIBUT, Denis FOURNOL, Christophe DAMNON, Jacques HUGON, François SORDEL, Georges MAMESSIER, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Florent SERRETTE, Jean BESANCON, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Alain CUBY, Daniel DAVID

Secrétaire de Séance : M. Gilbert BLONDEAU

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérangère COURTOIS, Clara MARECHAL, Rémy MARCHADIER, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : *Pierre BREGAND*

Les articles L.122-4 et L.122-5 du code de l'environnement rendent obligatoire la réalisation d'une Evaluation Environnementale Stratégique (EES) pour l'élaboration du SCOT, du PLUI et du PCAET. Cela se traduit par une démarche visant, au fil de l'élaboration des plans, à anticiper et réduire les impacts potentiels négatifs sur l'environnement et maximiser les effets positifs.

Une évaluation environnementale stratégique est composée de 2 grandes étapes, l'état initial de l'environnement et l'évaluation stratégique.

L'état initial de l'environnement doit permettre de comprendre le fonctionnement global du territoire, d'en relever les atouts et richesses environnementales, mais également de mettre en lumière les sensibilités environnementales. L'environnement doit y être appréhendé dans sa globalité : population et santé humaine, biodiversité, milieux naturels, faune, flore, terres, sol, eau, air et climat, biens matériels, patrimoine culturel et paysage, ainsi que les interactions entre ces éléments.

Cet état des lieux, commun au PCAET et aux documents d'urbanismes, permet ensuite d'appréhender l'impact sur l'environnement des actions mises en place (phase évaluation propre à chaque document).

En vue de l'élaboration des documents réglementaires, il est envisagé de réaliser l'état initial de l'environnement de la Communauté de communes.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la réalisation de l'état initial de l'environnement et le lancement de la consultation associée,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 9 JUILLET 2019

N° 2019.5.13

**Objet : Elaboration du PCAET
Convention avec ENEDIS**



Nombre de délégués : 91
Nombre de présents : 54
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 54
Date de la convocation : 3 juillet 2019
Date d'affichage : 12 juillet 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, Mme Chantal MARTIN, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, M. David DUSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, M. Jean-Louis DUPREZ, MM. Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGON suppléante, Jean-Pierre MOREL, MM. Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Philippe DOLE, Mme Sandrine BONIN, Gilles GRANDVUINET, Martial BASTAROLI suppléant, Jean-Jacques DOLE, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : M. Michel DOLE, Mmes Monique FANTINI, Karine CORNIER

Excusés : M. Rémi CHAMBAUD, Mme Catherine ROUSSET, M. Didier CLEMENT, Mme Arielle BAILLY, M. Pascal GRENIER, M. Stéphane LENG, Mme Catherine GUICHARDIERE, M. Jean-Noël TRIBUT, Denis FOURNOL, Christophe DAMNON, Jacques HUGON, François SORDEL, Georges MAMESSIER, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Florent SERRETTE, Jean BESANCON, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Alain CUBY, Daniel DAVID

Secrétaire de Séance : M. Gilbert BLONDEAU

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Rémy MARCHADIER, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : *Pierre BREGAND*

La Communauté de communes a pour obligation de réaliser son Plan Climat Air Energie Territorial. Pour l'aider dans la réalisation de ce PCAET, et notamment le diagnostic territorial, il est proposé de conventionner avec Enedis.

Dans le cadre de cette convention, Enedis met à disposition de la collectivité, à titre gracieux, les solutions suivantes :

- La réalisation d'études techniques préalables relatives au réseau public de distribution d'électricité contribuant à l'identification de zones qui permettent la mise en œuvre des projets PCAET ;
- L'accompagnement dans l'implantation optimisée d'installations de production d'énergie électrique renouvelable (photovoltaïque, éolienne, bio masse...) au regard des contraintes liées au raccordement au réseau public de distribution d'électricité ;
- L'accompagnement dans l'implantation optimisée de stations de bornes de recharge pour véhicules électriques au regard des contraintes liées au raccordement au réseau public de distribution d'électricité ;
- En respectant strictement la législation en vigueur sur la transmission des données, les bilans détaillés de consommations et de productions électriques sur le territoire de la Collectivité ;
- Les schémas directeurs réseau HTA et l'identification des zones de congestion potentielle ;
- Des études visant à faciliter l'identification des zones géographiques pour lesquelles une part importante de la population alimentée par le RPDE a des factures énergétiques trop importantes au regard de ses revenus.

En retour, la Communauté de communes s'engage à associer Enedis aux groupes de travail du PCAET et de l'informer pour tout nouveau projet de production d'énergie renouvelable, de création de borne de recharge ou tout autre projet en rapport avec leur fonction de gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de conventionner avec ENEDIS pour la réalisation du PCAET, pour une durée de 2 ans,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 9 JUILLET 2019

N° 2019.5.14

**Objet : Aide aux hébergements
touristiques de qualité, attribution de
subventions**



Nombre de délégués : 91
Nombre de présents : 54
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 54
Date de la convocation : 3 juillet 2019
Date d'affichage : 12 juillet 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, Mme Chantal MARTIN, MM. Daniel MATHIEU, Gérard COURVOISIER, Philippe BREUIL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, M. David DUSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, M. Jean-Louis DUPREZ, MM. Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGON suppléante, Jean-Pierre MOREL, MM. Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Philippe DOLE, Mme Sandrine BONIN, Gilles GRANDVUINET, Martial BASTAROLI suppléant, Jean-Jacques DOLE, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : M. Michel DOLE, Mmes Monique FANTINI, Karine CORNIER

Excusés : M. Rémi CHAMBAUD, Mme Catherine ROUSSET, M. Didier CLEMENT, Mme Arielle BAILLY, M. Pascal GRENIER, M. Stéphane LENG, Mme Catherine GUICHARDIERE, M. Jean-Noël TRIBUT, Denis FOURNOL, Christophe DAMNON, Jacques HUGON, François SORDEL, Georges MAMESSIER, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Florent SERRETTE, Jean BESANCON, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Alain CUBY, Daniel DAVID

Secrétaire de Séance : M. Gilbert BLONDEAU

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Rémy MARCHADIER, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : Clément PERNOT

Aux termes de l'article L.1511-3 du CGCT, modifié par l'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les aides à l'immobilier d'entreprises, la location ou la vente de terrains relèvent désormais exclusivement du ressort des communes et EPCI.

Par délibérations du 21 mai 2019, le Conseil Communautaire a mis en place un dispositif d'Aide aux hébergements touristiques de qualité afin de déclencher les aides de la Région et créer un effet levier, notamment pour le programme LEADER.

Les dossiers de demandes déposés dans le cadre de l'aide aux hébergements touristiques sont ainsi présentés.

Pour rappel, l'aide est apportée sous forme de subvention forfaitaire de 500 € par projet, et les hébergements doivent proposer ou viser au minimum un classement de 3 étoiles à l'exception des centres de vacances.

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2019, le Bureau a prononcé, sur les 2 dossiers de demande d'aide, un avis favorable pour :
- une subvention de 500 €, à Mme DECREUSE-CUENOT, au titre de la création-réhabilitation de 5 chambres d'hôtes à Censeau,
- une subvention de 500 €, à la SARL CHLOE, au titre du développement du Camping Boÿse de Champagnole.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder les subventions suivantes :
 - 500 €, à Mme DECREUSE-CUENOT, au titre de la création-réhabilitation de 5 chambres d'hôtes à Censeau, aide allouée sur la base du règlement communautaire « de minimis » n° 1407/2013 du 18 décembre 2013, publié au JOUE L352 du 24 décembre 2013,
 - 500 €, à la SARL CHLOE, au titre du développement du Camping Boÿse de Champagnole, aide allouée sur la base du règlement communautaire « de minimis » n° 1407/2013 du 18 décembre 2013, publié au JOUE L352 du 24 décembre 2013,
- **AUTORISE** le Président à signer les notifications d'attribution de subventions correspondantes,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 9 JUILLET 2019

N° 2019.5.15

Objet : Aide aux hébergements
touristiques de qualité, attribution
d'une subvention exceptionnelle



Nombre de délégués : 91
Nombre de présents : 54
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 54
Date de la convocation : 3 juillet 2019
Date d'affichage : 12 juillet 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, Mme Chantal MARTIN, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, M. Jean-Louis DUPREZ, MM. Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGON suppléante, Jean-Pierre MOREL, MM. Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Philippe DOLE, Mme Sandrine BONIN, Gilles GRANDVUINET, Martial BASTAROLI suppléant, Jean-Jacques DOLE, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : M. Michel DOLE, Mmes Monique FANTINI, Karine CORNIER

Excusés : M. Rémi CHAMBAUD, Mme Catherine ROUSSET, M. Didier CLEMENT, Mme Arielle BAILLY, M. Pascal GRENIER, M. Stéphane LENG, Mme Catherine GUICHARDIERE, M. Jean-Noël TRIBUT, Denis FOURNOL, Christophe DAMNON, Jacques HUGON, François SORDEL, Georges MAMESSIER, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Florent SERRETTE, Jean BESANCON, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Alain CUBY, Daniel DAVID

Secrétaire de Séance : M. Gilbert BLONDEAU

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Rémy MARCHADIER, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : Gérard CART-LAMY

Aux termes de l'article L.1511-3 du CGCT, modifié par l'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les aides à l'immobilier d'entreprises, la location ou la vente de terrains relèvent désormais exclusivement du ressort des communes et EPCI.

La Région n'intervenant pas sur les meublés sur notre territoire à partir de 2019, le dispositif d'aide de la Communauté de communes est limité aux chambres d'hôtes, hébergements de groupe, hôtellerie de plein air, hébergements innovants et centres de vacances.

Hors, M. et Mme AMMON ont présenté une demande de subvention auprès de la Région en 2018 pour la création d'un meublé à Chaux-des-Crotenay. Ce dossier s'inscrivant dans le cadre de l'ancien règlement de la Région, il peut prétendre à une subvention de 24 275 € de la Région, sous réserve que la Communauté de communes apporte une aide.

Par conséquent, la Communauté de communes doit faire une exception à son règlement pour ce dossier. Pour rappel, l'aide est apportée sous forme de subvention forfaitaire de 500 € par projet, et les hébergements doivent proposer ou viser au minimum un classement de 3 étoiles à l'exception des centres de vacances.

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2019, le Bureau a prononcé un avis favorable pour une subvention de 500 €, à M. et Mme AMMON, au titre de la création d'un meublé de tourisme à Chaux-des-Crotenay, permettant de mobiliser une subvention régionale de 24 275 €.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCORDE**, conformément à l'avis favorable du Bureau du 1^{er} juillet 2019, une subvention de 500 € à M. et Mme AMMON, au titre de, aide allouée sur la base du règlement communautaire « de minimis » n° 1407/2013 du 18 décembre 2013, publié au JOUE L352 du 24 décembre 2013.
- **AUTORISE** le Président à signer la notification d'attribution de subvention correspondante,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 9 JUILLET 2019

N° 2019.5.16

Objet : Festi'rêves 2019
Attribution de subvention



Nombre de délégués : 91
Nombre de présents : 54
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 54
Date de la convocation : 3 juillet 2019
Date d'affichage : 12 juillet 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, Mme Chantal MARTIN, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, M. Jean-Louis DUPREZ, MM. Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGON suppléante, Jean-Pierre MOREL, MM. Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Philippe DOLE, Mme Sandrine BONIN, Gilles GRANDVUINET, Martial BASTAROLI suppléant, Jean-Jacques DOLE, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : M. Michel DOLE, Mmes Monique FANTINI, Karine CORNIER

Excusés : M. Rémi CHAMBAUD, Mme Catherine ROUSSET, M. Didier CLEMENT, Mme Arielle BAILLY, M. Pascal GRENIER, M. Stéphane LENG, Mme Catherine GUICHARDIERE, M. Jean-Noël TRIBUT, Denis FOURNOL, Christophe DAMNON, Jacques HUGON, François SORDEL, Georges MAMESSIER, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Florent SERRETTE, Jean BESANCON, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Alain CUBY, Daniel DAVID

Secrétaire de Séance : M. Gilbert BLONDEAU

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Rémy MARCHADIER, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

L'association Anim'Censeau, créée en 1994 et composée de plus de 40 membres, organise chaque année une série de manifestations avec l'envie de rendre la culture accessible à tous en milieu rural.

Tous les ans ce sont entre autres brocantes, fêtes, soirées à thèmes, expositions, conférences ou encore représentations théâtrales qui s'enchaînent au théâtre Charles Vauchez et à la Maison du Temps libre de Censeau. L'association anime également des ateliers de photographie et de théâtre.

Chaque année, en collaboration avec l'association théâtrale des « Va-t'en Rêves » de Nozeroy, l'association organise également le Festi'Rêves : un festival culturel incontournable sur le territoire, qui attire plus de 1.000 visiteurs. Organisé sur une durée de 6 jours consécutifs, cet événement propose une dizaine de spectacles vivants que ce soient des animations musicales ou théâtrales.

Le but étant de contribuer à faire vivre la culture en zone rurale et d'offrir à un large public des spectacles variés et de qualité avec des tarifs adaptés, pour permettre l'accès à la culture au plus grand nombre.

Pour l'organisation de la 19^{ème} édition du Festi'Rêves, laquelle s'est déroulé du 14 au 19 juin dernier, la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura est sollicitée à hauteur de 1.000 € par Anim'Censeau.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE**, dans le but de soutenir l'association pour son action culturelle sur le territoire intercommunal et après avis favorable de la Commission Culture et communication réunie le 25 juin dernier, l'attribution d'une subvention de 1.000 € à Anim'Censeau pour l'organisation du Festi'Rêves 2019,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 9 JUILLET 2019

N° 2019.5.17

Objet : Galerie d'Art Biz'Art Biz'Art
Attribution de subvention



Nombre de délégués : 91
Nombre de présents : 54
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 54
Date de la convocation : 3 juillet 2019
Date d'affichage : 12 juillet 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, Mme Chantal MARTIN, MM. Daniel MATHIEU, Gérard COURVOISIER, Philippe BREUIL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, M. Jean-Louis DUPREZ, MM. Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGON suppléante, Jean-Pierre MOREL, MM. Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Philippe DOLE, Mme Sandrine BONIN, Gilles GRANDVUINET, Martial BASTAROLI suppléant, Jean-Jacques DOLE, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : M. Michel DOLE, Mmes Monique FANTINI, Karine CORNIER

Excusés : M. Rémi CHAMBAUD, Mme Catherine ROUSSET, M. Didier CLEMENT, Mme Arielle BAILLY, M. Pascal GRENIER, M. Stéphane LENG, Mme Catherine GUICHARDIERE, M. Jean-Noël TRIBUT, Denis FOURNOL, Christophe DAMNON, Jacques HUGON, François SORDEL, Georges MAMESSIER, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Florent SERRETTE, Jean BESANCON, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Alain CUBY, Daniel DAVID

Secrétaire de Séance : M. Gilbert BLONDEAU

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Rémy MARCHADIER, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Biz'Art - Biz'Art est une galerie d'art associative créée en 2003 par Dominique et Françoise Sablons, située sur le territoire intercommunal dans la commune du Vaudioux. Chaque année au cours de la saison estivale, la galerie propose une exposition d'artistes internationaux, au cœur du Jura.

À travers son action, Biz'Art Biz'Art contredit l'idée selon laquelle l'art contemporain n'a d'existence ou ne peut se produire qu'en milieu urbain. Cette initiative démontre que la diffusion de l'art contemporain est possible en milieu rural.

Depuis l'été 2003, ce sont entre 1 000 et 2 000 visiteurs qui découvrent, chaque année durant l'été, des productions artistiques inédites venues des quatre coins du monde et sont ainsi accueillis dans la galerie Biz'Art Biz'Art : une ancienne ferme typiquement jurassienne, datant du XVIIIème siècle.

Toutes les visites sont guidées et les groupes peuvent être accueillis sur demande. Parallèlement, des échanges ou des rencontres à destination de tous publics (comme les scolaires) peuvent être organisés tout au long de l'année. Ces actions de médiation permettent de rendre l'art accessible et compréhensible au plus grand nombre.

Pour la 17ème saison, du 1er juin au 30 septembre 2019, les œuvres de 12 artistes seront présentées au Vaudioux :

- | | |
|-------------------|--------------------------|
| - Didier Hamey | - Françoise Sablons |
| - Hector | - Marie-Françoise Valois |
| - Naoki Nomura | - Sergey Bospamyatnykh |
| - Shaun Caton | - Philippe Simonnet |
| - Patrick Evereus | - Vincent Crochard |
| - Yun-Jung Song | |

Pour la saison 2019, la galerie Biz'Art - Biz'Art a ouvert ses portes le 1er juin dernier et fermera le 30 septembre (ouvert tous les jours de 14h00 à 19h00 et le matin sur rendez-vous pour les groupes).

Pour l'année 2019, l'association sollicite auprès de la Communauté de communes une subvention pour son fonctionnement et son exposition estivale annuelle, à hauteur de 2.500 €.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE**, dans le but de soutenir l'association pour son action culturelle en milieu rural et après avis favorable de la Commission Culture et communication réunie le 25 juin dernier, l'attribution d'une subvention de 2.500 € à l'association Biz'Art Biz'Art
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président.

Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 9 JUILLET 2019

N° 2019.5.18

**Objet : Moulin de Brainans
Attribution de subvention**



Nombre de délégués : 91
Nombre de présents : 54
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 54
Date de la convocation : 3 juillet 2019
Date d'affichage : 12 juillet 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, M. Joël ALPY, Mme Chantal MARTIN, MM. Daniel MATHIEU, Gérard COURVOISIER, Philippe BREUIL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, M. Jean-Louis DUPREZ, MM. Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGON suppléante, Jean-Pierre MOREL, MM. Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Philippe DOLE, Mme Sandrine BONIN, Gilles GRANDVUINET, Martial BASTAROLI suppléant, Jean-Jacques DOLE, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : M. Michel DOLE, Mmes Monique FANTINI, Karine CORNIER

Excusés : M. Rémi CHAMBAUD, Mme Catherine ROUSSET, M. Didier CLEMENT, Mme Arielle BAILLY, M. Pascal GRENIER, M. Stéphane LENG, Mme Catherine GUICHARDIERE, M. Jean-Noël TRIBUT, Denis FOURNOL, Christophe DAMNON, Jacques HUGON, François SORDEL, Georges MAMESSIER, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Florent SERRETTE, Jean BESANCON, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Alain CUBY, Daniel DAVID

Secrétaire de Séance : M. Gilbert BLONDEAU

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Rémy MARCHADIER, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes est partenaire du Moulin de Brainans géré par l'association Promodégèl. Cette dernière, créée en 1979 par des Polinois, a vocation à organiser des concerts sur l'ensemble du département du Jura.

Depuis 1995, l'association a investi le Moulin de Brainans et a diversifié ses activités en développant l'accompagnement d'artistes et la mise en place d'actions de sensibilisation autour des musiques actuelles.

Depuis le 19 octobre 2014, Le Moulin de Brainans détient le label SMAC « Scène de Musiques Actuelles ». Créé en 1998, ce label est délivré par le Ministère de la Culture et de la Communication. Il désigne environ 150 lieux musicaux de petite et moyenne capacité, dédiés aux musiques actuelles. Les SMAC jouent un rôle essentiel en termes de diffusion (concerts), d'actions culturelles et de développement des pratiques artistiques professionnelles et amateurs sur un territoire.

Outre l'évènement itinérant « Les Nuits (Re)belles » proposé tous les ans, l'association organise également, en fin d'année, un concert à l'Oppidum de Champagnole. L'objectif de cet évènement est de proposer un concert de qualité et qui a vocation à favoriser la découverte artistique et l'accessibilité à la culture pour tous. Cette année le concert aura lieu le 5 décembre et présentera les Ogres de Barback, un groupe français de musique festive.

Pour l'organisation de ce concert, la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura est sollicitée à hauteur de 7.000 € par Promodégèl.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE**, dans le but de soutenir l'association pour son action culturelle sur le territoire intercommunal et après avis favorable de la Commission Culture et communication réunie le 25 juin dernier, l'attribution d'une subvention de 7.000 € au Moulin de Brainans pour son concert de fin d'année,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 9 JUILLET 2019

N° 2019.5.19

**Objet : Land Art Park
Tarifs 2019 et assujettissement
à la TVA**



Nombre de délégués : 91
Nombre de présents : 54
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 54
Date de la convocation : 3 juillet 2019
Date d'affichage : 12 juillet 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, Mme Chantal MARTIN, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, M. Jean-Louis DUPREZ, MM. Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGON suppléante, Jean-Pierre MOREL, MM. Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Philippe DOLE, Mme Sandrine BONIN, Gilles GRANDVUINET, Martial BASTAROLI suppléant, Jean-Jacques DOLE, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : M. Michel DOLE, Mmes Monique FANTINI, Karine CORNIER

Excusés : M. Rémi CHAMBAUD, Mme Catherine ROUSSET, M. Didier CLEMENT, Mme Arielle BAILLY, M. Pascal GRENIER, M. Stéphane LENG, Mme Catherine GUICHARDIERE, M. Jean-Noël TRIBUT, Denis FOURNOL, Christophe DAMNON, Jacques HUGON, François SORDEL, Georges MAMESSIER, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Florent SERRETTE, Jean BESANCON, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Alain CUBY, Daniel DAVID

Secrétaire de Séance : M. Gilbert BLONDEAU

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Rémy MARCHADIER, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Après avoir pris attache auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP), il s'avère que la gestion du Haricosaur « rentre dans le champ d'application de la TVA (au taux normal de 20 %) ». La DDFiP précise cependant qu'une franchise de base peut s'appliquer « dès lors que le chiffre d'affaire HT de l'activité n'excède pas 82 200 € pour les ventes de produits et 32 900 € pour les entrées.

Il est également nécessaire de fixer les tarifs des entrées et des objets publicitaires mis en vente durant la période d'ouverture du « Land Art Park », qui se déroulera du 6 juillet au 31 août 2019, de 14 heures à 19 heures chaque jour.

Droit d'entrée sur le Land Art Park :

4.17 € HT soit **5 € TTC** : adultes et enfants à partir de 6 ans,

3.33 € HT soit **4 € TTC** : groupes plus de 10 personnes

Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans.

Gratuit pour les accompagnateurs et invités

Tarifs des objets publicitaires proposés à la vente sur le site de Ney :

Porte clé dinosaure : 2.50 € HT soit **3 € TTC**

Sac en toile : 2.50 € HT soit **3 € TTC**

Couteau : 4.17 € HT soit **5 € TTC**

Bob enfant : 4.17 € HT soit **5 € TTC**

Carte postale : 0.83 € HT soit **1 € TTC**

Visite guidée du « Dinoloulle » :

3.75 € HT soit **4,50 € TTC** pour les adultes,

Gratuit pour les moins de 18 ans.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs des visites guidées du « Dinoloulle » ainsi que des entrées et des objets publicitaires du Land Art Parc, pour l'été 2019
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 9 JUILLET 2019

N° 2019.5.20

Objet : Convention avec l'Ecole de
Cirque Va et Vient



Nombre de délégués : 91
Nombre de présents : 54
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 54
Date de la convocation : 3 juillet 2019
Date d'affichage : 12 juillet 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, Mme Chantal MARTIN, MM. Daniel MATHIEU, Gérard COURVOISIER, Philippe BREUIL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, M. David DUSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, M. Jean-Louis DUPREZ, MM. Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGON suppléante, Jean-Pierre MOREL, MM. Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Philippe DOLE, Mme Sandrine BONIN, Gilles GRANDVUINET, Martial BASTAROLI suppléant, Jean-Jacques DOLE, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : M. Michel DOLE, Mmes Monique FANTINI, Karine CORNIER

Excusés : M. Rémi CHAMBAUD, Mme Catherine ROUSSET, M. Didier CLEMENT, Mme Arielle BAILLY, M. Pascal GRENIER, M. Stéphane LENG, Mme Catherine GUICHARDIERE, M. Jean-Noël TRIBUT, Denis FOURNOL, Christophe DAMNON, Jacques HUGON, François SORDEL, Georges MAMESSIER, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Florent SERRETTE, Jean BESANCON, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Alain CUBY, Daniel DAVID

Secrétaire de Séance : M. Gilbert BLONDEAU

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Rémy MARCHADIER, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Créé en 1995, le Cirque Va et Vient ne cesse de se développer. L'école compte à ce jour 180 adhérents et accueille environ 50 stagiaires chaque été soit un total de 230 participants. La structure emploie par ailleurs deux personnes à temps complet, un salarié à temps partiel et ponctuellement un volontaire en service civique. Gérée par un conseil d'administration composé de 10 personnes dont l'action est renforcée par celle de 40 bénévoles, l'association regroupe au total 265 adhérents.

Sa vocation culturelle est indéniable avec l'enseignement, la pratique, la découverte et la promotion des arts du cirque ; l'école de cirque contribue pleinement au développement culturel sur le Territoire.

En outre, la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura a initié le lancement d'un projet pédagogique afin de faire bénéficier les écoles maternelles et élémentaires du Territoire de stages d'initiation aux arts du cirque encadrés par l'association Va et Vient. Il a été proposé, lors d'une réunion avec les écoles et les SIVOS le 13 mai dernier, que la Communauté de communes financerait à hauteur de 90% chaque stage et que les écoles régleraient chacune les 10% restant dans la limite de 5 stages par an.

Une proposition de convention a été établie pour les 4 années scolaires à venir afin de définir les contours du projet en partenariat avec l'école de Cirque. Pour l'année scolaire 2019-2020, 5 écoles volontaires parmi l'ensemble des écoles sollicitées bénéficieront du projet pour un montant total de 29.797,98€ selon le budget prévisionnel élaboré par l'association Va et Vient. Il s'agit des écoles de Censeau, Mignovillard, Sirod, Chaux-des-Crotenay et Hubert Reeves à Champagnole.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la convention de partenariat avec l'école de cirque Va et Vient.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE**, dans le but de soutenir l'association dans son action pédagogique et de faire bénéficier les élèves du territoire de cette opportunité, et après avis favorable de la Commission réunie le 25 juin dernier, la convention de partenariat avec l'Ecole de Cirque Va et Vient,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

Conseil de communauté

30 SEPTEMBRE 2019

◀ DÉLIBÉRATIONS

N° 2019.6.01

Objet : Installation de trois titulaires
et trois suppléants

Le Président Clément PERNOT

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 62
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 62
Date de la convocation : 24 septembre 2019
Date d'affichage : 3 octobre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, MM. Rémi CHAMBAUD, Michel DOLE suppléant, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique LACROIX, M. Pascal GRENIER, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Joël VUILLEMIN, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Bernard PLANTARD, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Jocelyne NICOD suppléante, MM. Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Jean BESANCON suppléant, Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Jean-Jacques DOLE, Hervé GIRARDOT, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : Mme Monique FANTINI, M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGON, Henri HUMBERT, Frédéric VERJUS.

Excusés : Mmes Chantal MARTIN, Arielle BAILLY, Ghislaine BENOIT, MM. Alain CUSENIER, Jean-Louis DUPREZ, Stéphane LENG, Patrick DUBREZ, Mme Fabienne SIMARD, MM. Gilles CICOLINI, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Mme Sandrine BONIN, Claude GIRAUD, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Mme Elisabeth CRETENET, MM. Alain CUBY, Daniel DAVID.

Secrétaire de Séance : Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérangère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Avec l'adhésion des communes de Le Frasnois, Marigny et Saffloz à compter du 1^{er} juillet 2019, autorisée par arrêté préfectoral du 11 juin 2019, le Conseil communautaire est désormais composé de 94 membres, contre 91 auparavant.

Les représentants de ces communes sont donc les suivants :

	LE FRASNOIS	MARIGNY	SAFFLOZ
Conseiller communautaire	Martial VALLET	Louis-Pierre MARECHAL	Patrick VUITTENEZ
Suppléant	Marie-Paule FELIX	Henri HUMBERT	Frédéric VERJUS

Il est donc procédé ce jour à leur installation.

Pour extrait conforme
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2019.6.02

Objet : Centre Aquatique Les Tritons
Rapport d'activité 3^{ème} année

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 62
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 62
Date de la convocation : 24/09/2019
Date d'affichage : 2/10/2019

Le Président Clément PERNOT

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, MM. Rémi CHAMBAUD, Michel DOLE suppléant, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique LACROIX, M. Pascal GRENIER, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Joël VUILLEMIN, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Bernard PLANTARD, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Jocelyne NICOD suppléante, MM. Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Jean BESANCON suppléant, Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Jean-Jacques DOLE, Hervé GIRARDOT, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : Mme Monique FANTINI, M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGON, Henri HUMBERT, Frédéric VERJUS.

Excusés : Mmes Chantal MARTIN, Arielle BAILLY, Ghislaine BENOIT, MM. Alain CUSENIER, Jean-Louis DUPREZ, Stéphane LENG, Patrick DUBREZ, Mme Fabienne SIMARD, MM. Gilles CICOLINI, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Mme Sandrine BONIN, Claude GIRAUD, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Mme Elisabeth CRETENET, MM. Alain CUBY, Daniel DAVID.

Secrétaire de Séance : Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Le Centre Aquatique Les Tritons a ouvert ses portes le 29 mai 2016. Par contrat de délégation de service public par affermage, le Conseil communautaire avait décidé d'en confier la gestion à la Société Vert Marine pour une durée de 5 ans.

A l'issue de la troisième année (du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019), la fréquentation est en forte progression, à hauteur de 68.000 entrées contre 62.000 l'année précédente. A noter également que la dynamique sur les entrées « Activités » se poursuit (de 7.328, puis 9.380 et 9.813 entrées par an).

La fréquentation de la période estivale progresse mais il convient de poursuivre la réflexion sur l'amélioration de l'aménagement des espaces extérieurs. Des travaux ont été réalisés au printemps pour améliorer l'engazonnement.

Pour les scolaires, environ 11.810 entrées contre 10.570 l'année précédente, sont enregistrées. La bonne participation des établissements d'enseignement élémentaire du territoire se poursuit. Il n'existe cependant pas d'évolution pour les secondaires.

Concernant les recettes, le chiffre d'affaire s'élève à 296.096,82 € contre 290.537 € l'année précédente. En matière de charges, celles-ci sont en baisse grâce à une optimisation des consommations des fluides (gaz et électricité notamment), permettant un résultat positif sur ce 3^{ème} exercice comptable.

La contribution de la Communauté de communes s'élève à 332.134,56 € comme prévu dans le contrat. Par ailleurs cette contribution est réduite d'un montant de 15.000 €, versé chaque année au titre de la redevance d'occupation domaniale.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité du Centre Aquatique Les Tritons

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

N° 2019.6.03

**Objet : Maison de Santé de
Champagnole
Marché de maîtrise d'oeuvre**

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 62
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 62
Date de la convocation : 24/09/2019
Date d'affichage : 2/10/2019

Le Président Clément PERNOT

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, MM. Rémi CHAMBAUD, Michel DOLE suppléant, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique LACROIX, M. Pascal GRENIER, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Joël VUILLEMIN, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Bernard PLANTARD, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Jocelyne NICOD suppléante, MM. Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Jean BESANCON suppléant, Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Jean-Jacques DOLE, Hervé GIRARDOT, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : Mme Monique FANTINI, M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGON, Henri HUMBERT, Frédéric VERJUS.

Excusés : Mmes Chantal MARTIN, Arielle BAILLY, Ghislaine BENOIT, MM. Alain CUSENIER, Jean-Louis DUPREZ, Stéphane LENG, Patrick DUBREZ, Mme Fabienne SIMARD, MM. Gilles CICOLINI, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Mme Sandrine BONIN, Claude GIRAUD, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Mme Elisabeth CRETENET, MM. Alain CUBY, Daniel DAVID.

Secrétaire de Séance : Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Le territoire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura connaît actuellement un déficit de son offre de soins. Dans un futur proche, cette pénurie de professionnels de santé va s'accroître et allonger considérablement les délais de prise en charge, et ainsi forcer les patients à parcourir des distances importantes afin de consulter.

Afin de pouvoir répondre de manière qualitative aux besoins de santé de son territoire mais aussi afin de le rendre plus attractif pour les professionnels de santé, la Communauté de communes souhaite construire un Pôle Santé. Cette structure aura pour vocation de regrouper des professionnels de santé en un seul et même lieu afin d'assurer un meilleur service à la population et de meilleures conditions d'exercice aux professions libérales installées.

L'opération, objet de cette consultation de maîtrise d'oeuvre, porte sur une première phase de ce projet global de Pôle Santé. Elle concerne la construction du premier bâtiment destiné à accueillir des consultations médicales et paramédicales ainsi qu'un logement. Ce bâtiment est appelé Maison de Santé.

Ce nouveau bâtiment devra pouvoir être étendu facilement dans un second temps.

La construction d'autres bâtiments est envisagée à plus long terme sur ce Pôle Santé. Le montage juridique de ces constructions complémentaires n'est pas encore figé. Ainsi, la conception de la Maison de Santé devra comprendre :

- Hall d'accueil
- Sanitaires publics (x2)
- Espace à langer
- Salle de réunion
- Office
- attente consultants (x2)
- Bureau de consultations médicales (x8)
- Bureau de consultations paramédicales (x3)
- Salle de soins de petites urgences
- Stockage matériel
- Salle de décontamination

- Vestiaire personnel
- Salle de convivialité
- Sanitaires personnels (2)
- Local ménage
- Local déchet
- Logement type 4

L'ensemble du bâtiment pour environ 600 m² hors circulation et locaux techniques

Parkings : personnel, public, ambulances, 2 roues

- Le projet devra respecter les limites imposées dans le programme afin de ne pas obérer les opérations futures.
- Le projet devra intégrer l'organisation future de ce pôle, afin d'assurer une continuité d'aménagement.
- En complément de la mission de conception du bâtiment Maison Médicale, la Communauté de communes souhaite confier au maître d'œuvre la réalisation d'un cahier de prescriptions urbaines et architecturales de la parcelle dédiée au Pôle Santé. Ce cahier regroupera l'ensemble des exigences architecturales, urbaines, fonctionnelles (organisation générale du site) et techniques relatives à la création du Pôle Santé. Il devra être respecté par tous les projets souhaitant intégrer ce pôle.

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée le lundi 15 juillet 2019, les groupements architectes avaient jusqu'au jeudi 5 septembre 2019 pour remettre leur offre.

15 plis sont arrivés à la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura :

14 offres en version dématérialisée (1 groupement a envoyé son offre en double exemplaire).

Après ouverture des plis le mardi 10 septembre 2019, il a été procédé à une analyse des offres au regard des critères d'attribution de la consultation. Il est proposé de retenir le Groupement : SARL SERGE ROUX pour un montant de 112.000 € HT soit 134.400 € TTC pour une mission de base avec EXE + missions complémentaires OPC (ordonnancement, pilotage, coordination).

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de construction d'un Pôle Santé et d'une Maison de Santé à Champagnole tel que présenté sommairement ci-dessus,
- **RETIENT** l'offre du Groupement SARL Serge ROUX pour la maîtrise d'œuvre du projet, d'un montant de 112.000 € HT, soit 134.400 € TTC, pour une mission de base avec EXE + missions complémentaires OPC,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

N° 2019.6.04

Objet : Assainissement
Rapport sur le prix et la qualité du
service (RPQS)

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 62
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 62
Date de la convocation : 24/09/2019
Date d'affichage : 2/10/2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, MM. Rémi CHAMBAUD, Michel DOLE suppléant, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique LACROIX, M. Pascal GRENIER, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Joël VUILLEMIN, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Bernard PLANTARD, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Jocelyne NICOD suppléante, MM. Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Jean BESANCON suppléant, Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Jean-Jacques DOLE, Hervé GIRARDOT, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : Mme Monique FANTINI, M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGON, Henri HUMBERT, Frédéric VERJUS.

Excusés : Mmes Chantal MARTIN, Arielle BAILLY, Ghislaine BENOIT, MM. Alain CUSENIER, Jean-Louis DUPREZ, Stéphane LENG, Patrick DUBREZ, Mme Fabienne SIMARD, MM. Gilles CICOLINI, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Mme Sandrine BONIN, Claude GIRAUD, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Mme Elisabeth CRETENET, MM. Alain CUBY, Daniel DAVID.

Secrétaire de Séance : Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérangère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT) précise qu'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport présente des indicateurs techniques et financiers fixés par décret, dont notamment :

- caractérisation technique du service,
- tarification et recette du service,
- indicateur de performance,
- financement des investissements,

Il sera adressé à chaque commune pour présentation devant l'assemblée délibérante, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Une synthèse des RPQS des services de l'assainissement collectif et autonome pour l'exercice 2018 est donc présentée.

Par ailleurs, conformément aux dispositions prévues par l'article L1411-13 du CGCT, le rapport annuel d'exploitation réalisé par Veolia Eau pour 2018, dans le cadre du contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif, est présenté au Conseil communautaire qui en prend acte.

Il sera également adressé par courriel dans chaque commune pour présentation au Conseil municipal et mise à disposition du public.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service.

Pour extrait conforme
Le Président,

Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

N° 2019.6.05

Le Président Clément PERNOT

Objet : Assainissement
Mise en séparatif du réseau de
Champagnole – Marché de travaux

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 62
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 62
Date de la convocation : 24/09/2019
Date d'affichage : 2/10/2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, MM. Rémi CHAMBAUD, Michel DOLE suppléant, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique LACROIX, M. Pascal GRENIER, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Joël VUILLEMIN, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Bernard PLANTARD, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Jocelyne NICOD suppléante, MM. Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Jean BESANCON suppléant, Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Jean-Jacques DOLE, Hervé GIRARDOT, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : Mme Monique FANTINI, M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGON, Henri HUMBERT, Frédéric VERJUS.

Excusés : Mmes Chantal MARTIN, Arielle BAILLY, Ghislaine BENOIT, MM. Alain CUSENIER, Jean-Louis DUPREZ, Stéphane LENG, Patrick DUBREZ, Mme Fabienne SIMARD, MM. Gilles CICOLINI, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Mme Sandrine BONIN, Claude GIRAUD, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Mme Elisabeth CRETENET, MM. Alain CUBY, Daniel DAVID.

Secrétaire de Séance : Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Suite à la mise en demeure des services de l'Etat de réaliser une étude sur les réseaux du système d'assainissement de Champagnole, un marché d'étude réseaux a été attribué au Bureau d'Etudes VERDI. Lors de la phase contrôle de terrain de cette étude, une arrivée importante d'eau claire parasite dans le système d'assainissement a été identifiée au niveau du secteur du Bief de Barlay (Rue Pasteur et rue Anne Frank). Afin de pouvoir avancer en parallèle sur des travaux d'amélioration du réseau et sur l'étude, un dossier de mise en séparatif du secteur concerné a été élaboré et un dossier d'appel d'offre a été mis en ligne le 30 juillet 2019 pour une date limite de remise des offres au 09 septembre 2019 à 12h00.

3 offres ont été enregistrées.

Après analyse, et considérant les critères d'attribution, il est proposé au Conseil communautaire de retenir l'offre de l'entreprise SAS ROGER MARTIN pour un montant de l'offre de base de 174.387,80 € HT ainsi que l'option PSE1, fourniture et pose de pièces en polypropylène SN16, pour un montant de 12.640,00 € HT. Le montant total du marché s'élève donc à 187.027,80 € HT.

Pour financer en partie ces travaux, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès des différents organismes.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le dossier de mise en séparatif du secteur présenté ci-dessus,
- **RETIENT** l'offre de l'entreprise SAS Roger MARTIN pour un montant total de 187.027,80 € HT,
- **AUTORISE** le Président à solliciter des aides financières auprès des différents organismes, dont l'Agence de l'Eau RMC,
- **S'ENGAGE** à réaliser cette opération selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2019.6.06

Objet : Travaux d'assainissement
sur la commune de Marigny
Demande de subvention

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20190930-201909FINDE06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2019

Affichage : 02/10/2019

Le Président Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 62
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 62
Date de la convocation : 24/09/2019
Date d'affichage : 2/10/2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, M. Joël ALPY, MM. Rémi CHAMBAUD, Michel DOLE suppléant, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique LACROIX, M. Pascal GRENIER, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Joël VUILLEMIN, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Bernard PLANTARD, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Jocelyne NICOD suppléante, MM. Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Jean BESANCON suppléant, Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Jean-Jacques DOLE, Hervé GIRARDOT, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : Mme Monique FANTINI, M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGON, Henri HUMBERT, Frédéric VERJUS.

Excusés : Mmes Chantal MARTIN, Arielle BAILLY, Ghislaine BENOIT, MM. Alain CUSENIER, Jean-Louis DUPREZ, Stéphane LENG, Patrick DUBREZ, Mme Fabienne SIMARD, MM. Gilles CICOLINI, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Mme Sandrine BONIN, Claude GIRAUD, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Mme Elisabeth CRETENET, MM. Alain CUBY, Daniel DAVID.

Secrétaire de Séance : Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérangère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Suite à l'arrivée de la commune de Marigny à la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura au 1^{er} juillet 2019, la compétence assainissement a été transférée de la commune à la Communauté de communes à cette date.

Suite à une étude sur les réseaux assainissement de la commune, des arrivées importantes d'eaux claires parasites ont été identifiées. Des travaux de mise en séparatif de la commune ont donc été entrepris.

Le marché travaux se découpe en plusieurs tranches : une tranche ferme qui est aujourd'hui terminée (mise en séparatif du bourg pour un montant de 587.777 € HT de travaux), et deux tranches conditionnelles (mise en séparatif rue des Tilleuls et réseau de transfert vers la STEP pour un montant de 481.980 € HT de travaux) qui sont à réaliser.

Pour financer en partie ces travaux, des demandes d'aides financières ont été faites par la commune pour la tranche ferme. Il reste donc aujourd'hui à solliciter des subventions pour le financement des tranches conditionnelles. Il sera proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR, de l'Agence de l'Eau RMC et du Département.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à solliciter des aides financières auprès des organismes mentionnés ci-dessus,
- **S'ENGAGE** à réaliser cette opération selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président

Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

N° 2019.6.07

**Objet : Aide à l'Immobilier
d'Entreprise (AIE)
Attribution de subvention**

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 62
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 62
Date de la convocation : 24/09/2019
Date d'affichage : 2/10/2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, M. Joël ALPY, MM. Rémi CHAMBAUD, Michel DOLE suppléant, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique LACROIX, M. Pascal GRENIER, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Joël VUILLEMIN, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Bernard PLANTARD, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Jocelyne NICOD suppléante, MM. Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Jean BESANCON suppléant, Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Jean-Jacques DOLE, Hervé GIRARDOT, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : Mme Monique FANTINI, M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGON, Henri HUMBERT, Frédéric VERJUS.

Excusés : Mmes Chantal MARTIN, Arielle BAILLY, Ghislaine BENOIT, MM. Alain CUSENIER, Jean-Louis DUPREZ, Stéphane LENG, Patrick DUBREZ, Mme Fabienne SIMARD, MM. Gilles CICOLINI, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Mme Sandrine BONIN, Claude GIRAUD, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Mme Elisabeth CRETENET, MM. Alain CUBY, Daniel DAVID.

Secrétaire de Séance : Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérangère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Aux termes de l'article L.1511-3 du CGCT, modifié par l'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les aides à l'immobilier d'entreprises, la location ou la vente de terrains relèvent désormais exclusivement du ressort des communes et EPCI.

Par délibérations du 11 avril 2017 et du 30 mai 2017, le Conseil Communautaire a mis en place un dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) sur son territoire.

Les dossiers de demandes déposés dans le cadre de l'AIE sont ainsi présentés.

Afin de poursuivre ce programme de soutien, un crédit de 300.000 € pour l'année 2019 a été inscrit au budget. Pour rappel, l'aide est apportée sous forme de subvention plafonnée à 100.000 €. Le taux d'intervention est défini entre 10 % et 30 % selon la taille de l'entreprise.

Lors de sa réunion du 23 septembre 2019, le Bureau a prononcé un avis favorable pour une subvention de 100.000 € sur une dépense éligible de 2.659.600,86 €, à la SAS SCIERIE CHAUVIN, au titre de la construction de deux bâtiments pour une nouvelle activité à Mignovillard.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder, conformément à l'avis favorable du Bureau du 23 septembre 2019, une subvention de 100.000 € à la SAS SCIERIE CHAUVIN sur une dépense éligible de 2.659.600,86 €, au titre de la construction de deux bâtiments pour une nouvelle activité à Mignovillard, aide allouée sur la base du règlement communautaire « de minimis » n° 1407/2013 du 18 décembre 2013, publié au JOUE L352 du 24 décembre 2013,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution de subvention correspondante établie selon le modèle de convention type approuvé par délibération du 30 mai 2017, ainsi que tout avenant ultérieur,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2019.6.08

Objet : Acquisition d'un bâtiment à la
SARL Artica

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20190930-201909PATRDE08 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2019

Affichage : 02/10/2019

Le Président Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94

Nombre de présents : 62

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 62

Date de la convocation : 24/09/2019

Date d'affichage : 2/10/2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, MM. Rémi CHAMBAUD, Michel DOLE suppléant, Gérard COURVOISIER, Philippe BREUIL, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique LACROIX, M. Pascal GRENIER, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Joël VUILLEMIN, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Bernard PLANTARD, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Jocelyne NICOD suppléante, MM. Xavier RACLE, Louis-Pierre MARECHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Jean BESANCON suppléant, Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Jean-Jacques DOLE, Hervé GIRARDOT, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : Mme Monique FANTINI, M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGON, Henri HUMBERT, Frédéric VERJUS.

Excusés : Mmes Chantal MARTIN, Arielle BAILLY, Ghislaine BENOIT, MM. Alain CUSENIER, Jean-Louis DUPREZ, Stéphane LENG, Patrick DUBREZ, Mme Fabienne SIMARD, MM. Gilles CICOLINI, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Mme Sandrine BONIN, Claude GIRAUD, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Mme Elisabeth CRETENET, MM. Alain CUBY, Daniel DAVID.

Secrétaire de Séance : Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérangère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Clément PERNOT

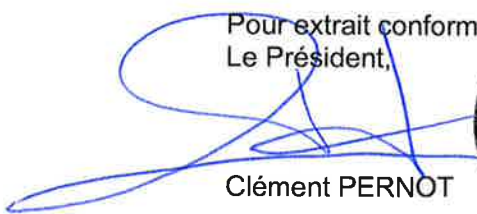
Lors du Conseil communautaire du 29 janvier 2019, il a été décidé d'acquérir un ensemble immobilier appartenant à la SCI Les Sapins Verts, auparavant exploité par la SARL Artica placée en liquidation judiciaire.

Dans le cadre de la liquidation, il convient également de se rendre acquéreur de la parcelle cadastrée section AS n°193 constituée d'un bâtiment d'environ 1.200 m² et demeurant appartenir à la SARL. Ce bien est contigu à l'ensemble immobilier précédemment acquis par la Communauté de communes.

Par ordonnance du 4 juillet dernier, reçue le 16 juillet, le Tribunal de Commerce de Lons le Saunier a autorisé sa cession à la Communauté de communes pour un montant de 100.000 €.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'achat de la parcelle cadastrée section AS n°193 au prix de 100.000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2019.6.09

Objet : Bâtiment SCI les Sapins Verts
Bail administratif

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 62
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 62
Date de la convocation : 24/09/2019
Date d'affichage : 2/10/2019

Le Président Clément PERNOT

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, MM. Rémi CHAMBAUD, Michel DOLE suppléant, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique LACROIX, M. Pascal GRENIER, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Joël VUILLEMIN, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Bernard PLANTARD, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Jocelyne NICOD suppléante, MM. Xavier RACLE, Louis-Pierre MARECHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Jean BESANCON suppléant, Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Jean-Jacques DOLE, Hervé GIRARDOT, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : Mme Monique FANTINI, M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGON, Henri HUMBERT, Frédéric VERJUS.

Excusés : Mmes Chantal MARTIN, Arielle BAILLY, Ghislaine BENOIT, MM. Alain CUSENIER, Jean-Louis DUPREZ, Stéphane LENG, Patrick DUBREZ, Mme Fabienne SIMARD, MM. Gilles CICOLINI, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Mme Sandrine BONIN, Claude GIRAUD, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Mme Elisabeth CRETENET, MM. Alain CUBY, Daniel DAVID.

Secrétaire de Séance : Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Clément PERNOT

La SAS Bavoysi Tolerie Industrielle, située rue Alfred et Maurice Bouvet à Champagnole, poursuit son développement et doit s'organiser pour faire face à de nouvelles commandes.

A cet effet, M. Jacky BAVOYSI a sollicité la Communauté de communes pour la recherche et la mise à disposition de locaux.

Après discussions, il apparaît que deux espaces situés dans l'ensemble immobilier récemment acquis à la SCI Les Sapins Verts, correspondent aux besoins. Il s'agit d'un hangar de 825 m² et d'un appentis de 144 m² qui seraient loués par bail administratif à compter du 1^{er} octobre 2019.

La location, d'une durée de 23 mois, serait consentie en contrepartie d'un loyer mensuel de 2 € HT le m² pour le hangar et 1 € HT pour l'appentis, soit 1.794 € HT par mois.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la location d'un hangar et d'un appentis à la SAS BAVOYSI TOLERIE pour un montant de 1.794 € HT par mois, par bail administratif à compter du 1^{er} octobre 2019,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2019.6.10

Objet : ZA André Schwartzmann
Avenants aux marchés de travaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20190930-201909MADE10-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2019

Affichage : 02/10/2019

Le Président Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 62
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 62
Date de la convocation : 24/09/2019
Date d'affichage : 2/10/2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, MM. Rémi CHAMBAUD, Michel DOLE suppléant, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique LACROIX, M. Pascal GRENIER, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Joël VUILLEMIN, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Bernard PLANTARD, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Jocelyne NICOD suppléante, MM. Xavier RACLE, Louis-Pierre MARECHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Jean BESANCON suppléant, Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Jean-Jacques DOLE, Hervé GIRARDOT, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : Mme Monique FANTINI, M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGON, Henri HUMBERT, Frédéric VERJUS.

Excusés : Mmes Chantal MARTIN, Arielle BAILLY, Ghislaine BENOIT, MM. Alain CUSENIER, Jean-Louis DUPREZ, Stéphane LENG, Patrick DUBREZ, Mme Fabienne SIMARD, MM. Gilles CICOLINI, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Mme Sandrine BONIN, Claude GIRAUD, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Mme Elisabeth CRETENET, MM. Alain CUBY, Daniel DAVID.

Secrétaire de Séance : Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Par délibération du 13 novembre 2018, le Conseil communautaire approuvait les marchés de travaux pour l'aménagement de l'entrée nord de la ZA La Planchette.

Différents travaux annexes et des adaptations ont été nécessaires pour la bonne réalisation des travaux prévus aux marchés et ont ainsi modifié certaines prestations prévues initialement dans le cadre des marchés.

A l'issue de la réception et des différentes adaptations apportées au projet, il est proposé d'approuver l'ensemble des avenants détaillés dans les tableaux ci-joints soit :

- ✓ Lot n° 1 terrassement, réseaux humides – Entreprise Roger Martin : - 122,54 € HT
- ✓ Lot n° 2 voiries, espaces verts – Entreprise SJE : + 16.631,90 € HT
- ✓ Lot n° 3 réseaux secs – Entreprise SJE : + 1.083,10 € HT

Le montant total des avenants s'élève à : + 17.592,46 € HT

Ainsi, le coût définitif des travaux pour l'aménagement de l'entrée nord de la ZI André Schwartzman est de 241.974,46 € HT, soit 290.369,35 € TTC.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des avenants proposés pour les différents lots concernés, aux entreprises désignées,
- **APPROUVE** le montant modifié des marchés attribués pour les 3 lots concernés relatifs à l'aménagement de l'entrée nord de la ZI André Schwartzmann,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président

Clément PERNOT



N° 2019.6.11

Objet : Approbation de la mise en
compatibilité du PLU de Sirod

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 62
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 62
Date de la convocation : 24/09/2019
Date d'affichage : 2/10/2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, MM. Rémi CHAMBAUD, Michel DOLE suppléant, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique LACROIX, M. Pascal GRENIER, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Joël VUILLEMIN, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Bernard PLANTARD, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Jocelyne NICOD suppléante, MM. Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Jean BESANCON suppléant, Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Jean-Jacques DOLE, Hervé GIRARDOT, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : Mme Monique FANTINI, M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGON, Henri HUMBERT, Frédéric VERJUS.

Excusés : Mmes Chantal MARTIN, Arielle BAILLY, Ghislaine BENOIT, MM. Alain CUSENIER, Jean-Louis DUPREZ, Stéphane LENG, Patrick DUBREZ, Mme Fabienne SIMARD, MM. Gilles CICOLINI, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Mme Sandrine BONIN, Claude GIRAUD, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Mme Elisabeth CRETENET, MM. Alain CUBY, Daniel DAVID.

Secrétaire de Séance : Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-49 à L. 153-59 précisant la procédure de mise en compatibilité d'un Plan Local d'Urbanisme ainsi que R. 153-14 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal de Sirod en date du 24 mars 2011 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu l'arrêté n° 2018-5 du président de la Communauté de communes en date du 13 novembre 2018 prescrivant la mise en compatibilité par déclaration de projet du plan local d'urbanisme de la Commune de Sirod,

La mise en compatibilité porte sur le projet d'extension de l'entreprise Baud Dimep, implantée à Sirod, entreprise du groupe Baud Industrie, groupe d'envergure internationale qui fait référence dans le décolletage. La Dimep poursuit son développement grâce à l'obtention de nouveaux marchés. L'extension de ses unités de production concerne toujours des activités de décolletage, avec des productions à destination du marché des véhicules électriques.

La nouvelle unité de production aura une superficie de l'ordre de 2000 m² de planchers environ et permettra la création d'une douzaine d'emplois.

La mise en compatibilité par déclaration de projet a pour objectif d'agrandir la zone UY en y intégrant la parcelle ZD 118.

Vu la réunion d'examen conjoint qui s'est tenu le 17 mai 2019 et son compte rendu,

Les personnes publiques présentes lors de l'examen conjoint étaient la DDT, la Chambre d'Agriculture du Jura, la Commune de Sirod et la Communauté de communes.

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura en date du 27 mai 2019 soumettant à enquête publique le projet de mise en compatibilité par déclaration de projet du PLU,

Vu les avis favorables des Personnes Publiques Associées assortis pour certains de réserves et d'observations ;

La DDT a transmis un avis favorable par écrit sous réserves d'obtenir la dérogation à la règle d'urbanisation limitée.

Le Conseil Départemental du Jura nous a transmis un avis favorable avec des observations de formes.

La CCI a émis un avis favorable.

L'UDAP a émis un avis favorable sous réserve de prévoir une haie bocagère côté Est et de préciser la hauteur envisagée de l'extension.

La Chambre d'Agriculture a fait part de ses réserves lors de la réunion d'examen conjoint car elle souhaite qu'une solution soit trouvée pour la création d'un nouveau chemin d'exploitation.

Vu le rapport, les conclusions de monsieur le commissaire enquêteur en date du 13 août 2019, Monsieur le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable sous réserves de de l'obtention de la dérogation à la règle d'urbanisation limitée et sous réserve de la création d'un chemin d'exploitation tel que prévu sur la parcelle 119.

L'enquête publique s'est déroulée du 27 juin au 13 juillet 2019, 3 observations ont été données.

Vu les avis des services consultés,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2017 transférant à la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, la compétence en matière d'élaboration, d'approbation, de modification, de révision et suivi des documents de planification, plan local d'urbanisme et de tout document en tenant lieu,

Vu l'avis de l'Autorité Environnementale, en date du 3 mai 2019, consulté dans le cadre d'une évaluation environnementale au cas par cas, et qui a exempté la collectivité d'une évaluation environnementale,

Vu l'avis favorable de la CDPENAF et la dérogation accordée par Monsieur le Préfet en date du 5 juin 2019 permettant de déroger à la règle d'urbanisation limitée,

Considérant que le dossier a été modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées sauf concernant l'implantation d'une haie bocagère car le règlement de la zone comporte déjà des obligations en ce sens,

Considérant que l'enquête publique n'a pas amené de modification du dossier,

Considérant qu'il ressort du dossier et de l'enquête publique à laquelle il a été soumis que le projet d'extension de l'entreprise Baud Dimep à Sirod présente un intérêt général pour les raisons suivantes :

- Renforcement d'un secteur productif générateur de valeur ajoutée pour le territoire,
- Renforcement de la dynamique de renouveau du territoire champagnolais en termes d'emplois et de démographie,
- Renforcement de l'ancrage d'une entreprise qui est native de Sirod et qui s'accroît de manière régulière mais maîtrisée,

Considérant que, pour permettre la réalisation de ce projet, le PLU de Sirod doit être mis en compatibilité au moyen des modifications qui ont été soumises à enquête publique,

Le dossier de mise en compatibilité par déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme de Sirod est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes, à la mairie de Sirod aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément à l'article L. 153-22 du Code de l'Urbanisme.

Une copie de la présente délibération (accompagné du dossier) sera adressée à Monsieur le Préfet.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPCI et en mairie de Sirod pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. Chacune de ces formalités de publicités mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de déclarer le projet d'extension de l'entreprise Baud Dimep à Sirod d'intérêt général,
- **APPROUVE** la mise en compatibilité par déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sirod.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

N° 2019.6.12

Objet : Carte communale de St
Germain en Montagne
Droit de Prémption Urbain

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 62
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 62
Date de la convocation : 24/09/2019
Date d'affichage : 2/10/2019

Le Président Clément PERNOT

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, MM. Rémi CHAMBAUD, Michel DOLE suppléant, Gérard COURVOISIER, Philippe BREUIL, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique LACROIX, M. Pascal GRENIER, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Joël VUILLEMIN, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Bernard PLANTARD, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Jocelyne NICOD suppléante, MM. Xavier RACLE, Louis-Pierre MARECHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Jean BESANCON suppléant, Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Jean-Jacques DOLE, Hervé GIRARDOT, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : Mme Monique FANTINI, M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGON, Henri HUMBERT, Frédéric VERJUS.

Excusés : Mmes Chantal MARTIN, Arielle BAILLY, Ghislaine BENOIT, MM. Alain CUSENIER, Jean-Louis DUPREZ, Stéphane LENG, Patrick DUBREZ, Mme Fabienne SIMARD, MM. Gilles CICOLINI, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Mme Sandrine BONIN, Claude GIRAUD, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Mme Elisabeth CRETENET, MM. Alain CUBY, Daniel DAVID.

Secrétaire de Séance : Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 211-1 à 2, L. 213-2 à 3, R. 211-2 à 4 ;

Considérant que la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura a la compétence de plein droit en matière de Droit de Prémption Urbain (DPU) dans la mesure où la collectivité a la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » depuis le 1^{er} Janvier 2018 ;

Entendu que la Communauté de communes exerçant le DPU peut instituer, modifier ou supprimer les zones sur lesquelles le DPU peut légalement être exercé, ainsi que modifier ou abroger les zones de préemptions créées antérieurement par les communes ;

Entendu que la Communauté de communes peut déléguer aux communes membres tout ou partie de ce droit de préemption, et que cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordées à l'occasion de l'aliénation d'un bien qui, dans ce cas, entre dans le patrimoine du délégataire ;

Vu la délibération du 29 mai 2018 prise par le Conseil communautaire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura conservant le DPU instauré par les communes avant le 1^{er} janvier 2018 et leur déléguant ce droit pour les zones relatives à l'habitat ;

Vu la délibération du 21 mai 2019 prise par le Conseil communautaire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura instaurant le DPU pour la commune de Censeau et lui déléguant sur les zones relatives à l'habitat ;

Entendu que la commune de Saint Germain en Montagne a approuvé sa carte communale le 30 novembre 2015 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint Germain en Montagne du 06 février 2017 instaurant le DPU sur certaines zones.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De conserver le DPU instauré par la commune de Saint Germain en Montagne sur les parcelles ZD39 et ZD40 située au lieu-dit « La Claitre » pour le motif suivant :
 - Les parcelles ZD39 et ZD40 constituent une réserve foncière pour l'extension du lotissement communal réalisé sur la parcelle ZD41 et permettent la réalisation d'un bouclage de voirie. Cette zone tout proche du centre bourg est stratégique pour le développement urbain de la commune.
- De déléguer à la commune de Saint Germain en Montagne le Droit de Prémption Urbain sur les parcelles ZD39 et ZD40.

Les délibérations du 29 mai 2018 et du 21 mai 2019 sont toujours en vigueur concernant le Droit de Prémption Urbain sur les communes de : Andelot en Montagne, Champagnole, Crotenay, Equevillon, Foncine le Haut, Mignovillard, Montrond, Ney, Sapois, Sirod, Syam et Censeau.

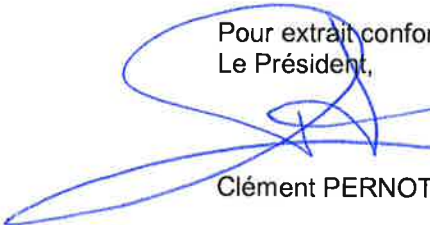
La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie et au siège de la Communauté de communes durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le Département. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

La présente délibération sera notifiée et accompagnée, s'il y a lieu, d'un plan précisant le champ d'application du droit de préemption urbain :

- Au Directeur Départemental des Services Fiscaux
- Au Conseil Supérieur du Notariat
- A la Chambre Départementale des Notaires
- Aux barreaux constitués près les Tribunaux de Grande Instance dans le ressort
- Aux Greffes des mêmes tribunaux

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les propositions telles que énoncées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2019.6.13

Objet : Ecole maternelle de
Valentenouze
Fonds de concours

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20190930-201909FINDE13-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2019

Affichage : 02/10/2019

Le Président Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94

Nombre de présents : 62

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 62

Date de la convocation : 24/09/2019

Date d'affichage : 2/10/2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, MM. Rémi CHAMBAUD, Michel DOLE suppléant, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique LACROIX, M. Pascal GRENIER, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Joël VUILLEMIN, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Bernard PLANTARD, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AÜTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Jocelyne NICOD suppléante, MM. Xavier RACLE, Louis-Pierre MARECHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Jean BESANCON suppléant, Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Jean-Jacques DOLE, Hervé GIRARDOT, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER, Emile BEZIN.
Suppléants sans voix délibérative : Mme Monique FANTINI, M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGON, Henri HUMBERT, Frédéric VERJUS.

Excusés : Mmes Chantal MARTIN, Arielle BAILLY, Ghislaine BENOIT, MM. Alain CUSENIER, Jean-Louis DUPREZ, Stéphane LENG, Patrick DUBREZ, Mme Fabienne SIMARD, MM. Gilles CICOLINI, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Mme Sandrine BONIN, Claude GIRAUD, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Mme Elisabeth CRETENET, MM. Alain CUBY, Daniel DAVID.

Secrétaire de Séance : Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Lors de sa séance du 26 mars 2019, le Conseil communautaire approuvait le marché de travaux avec l'entreprise SAS Travailot pour le remplacement des menuiseries du groupe scolaire de Valentenouze, par des fenêtres PVC et des portes en aluminium.

Dans la séance du 9 juillet 2019, il approuvait le plan de financement provisoire.

Conformément aux dispositions prévues par les statuts pour la compétence bâtiments scolaires et au vu du bilan définitif, il convient d'actualiser la répartition entre les communes en fonction du nombre d'habitants pour chacune d'elle.

Dépenses TTC	
Travaux	83 349.54 €
Annonces	709.14 €
TOTAL	84 058.68 €

Recettes	
Etat (DETR 35% sur le HT)	24 517.12 €
FCTVA (16.404 %)	13 788.99 €
Communes	22 876.29 €
Communauté de communes	22 876.29 €
TOTAL	84 058.68 €

Communes	Habitants	Participation
Champagnole	8325	20 911.95 €
Ardon	117	293.90 €
Sapois	375	941.98 €
Syam	198	497.37 €
Les Nans	92	231.10 €
	9107	22 876.29 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement définitif concernant les travaux pour le remplacement des menuiseries du groupe scolaire de Valentenouze par des fenêtres PVC et des portes en aluminium,
- **APPROUVE** la participation définitive par fonds de concours des communes concernées qui sera titrée en une seule fois sur l'exercice 2019,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,

Clément PERNOT



SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

N° 2019.6.14

Objet : Fonctionnement du
nordique 2020
Demande de subvention au
Département

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 62
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 62
Date de la convocation : 24/09/2019
Date d'affichage : 2/10/2019

Le Président Clément PERNOT

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, M. Joël ALPY, MM. Rémi CHAMBAUD, Michel DOLE suppléant, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique LACROIX, M. Pascal GRENIER, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Joël VUILLEMIN, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Bernard PLANTARD, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Jocelyne NICOD suppléante, MM. Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Jean BESANCON suppléant, Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Jean-Jacques DOLE, Hervé GIRARDOT, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : Mme Monique FANTINI, M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGON, Henri HUMBERT, Frédéric VERJUS.

Excusés : Mmes Chantal MARTIN, Arielle BAILLY, Ghislaine BENOIT, MM. Alain CUSENIER, Jean-Louis DUPREZ, Stéphane LENG, Patrick DUBREZ, Mme Fabienne SIMARD, MM. Gilles CICOLINI, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Mme Sandrine BONIN, Claude GIRAUD, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Mme Elisabeth CRETENET, MM. Alain CUBY, Daniel DAVID.

Secrétaire de Séance : Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Gérard CART-LAMY

Dans le cadre de la filière nordique du Jura, une aide au fonctionnement des secteurs nordiques est attribuée annuellement par le Département par l'intermédiaire de l'Espace Nordique Jurassien (ENJ).

Les missions assurées sur le territoire sont les suivantes :

- accueil, information, promotion, communication de la filière nordique,
- assistance technique pour le développement nordique,
- assistance à la gestion des domaines nordiques,
- participation, avec le CDT du Jura (Comité Départemental Tourisme) et Jura Nordique, au programme de communication et de promotion de la filière neige à l'échelle départementale,
- meilleure visibilité du territoire à la période hivernale, des deux domaines nordiques.

Pour l'année 2020, l'aide sollicitée sera de 1.858,80 €.

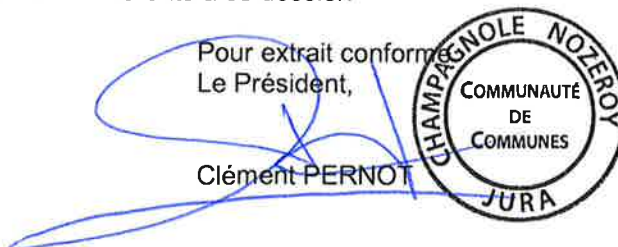
Depuis cette année, le service tourisme de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura est l'interlocuteur pour les questions de la filière nordique du territoire.

Pour 2019, une aide de 1.858,80 € a été obtenue. Pour l'année 2020, la Communauté de communes sollicite cette subvention à hauteur de 1.858,80 € au Conseil Départemental du Jura.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE**, au vu de la présentation ci-dessus, la demande de subvention nordique pour l'année 2020 au Conseil Départemental pour un montant de 1.858,80 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,
Clément PERNOT



SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

N° 2019.6.15

**Objet : Taxe de séjour
Tarifs 2020**

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 62
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 62
Date de la convocation : 24/09/2019
Date d'affichage : 2/10/2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, MM. Rémi CHAMBAUD, Michel DOLE suppléant, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique LACROIX, M. Pascal GRENIER, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Joël VUILLEMIN, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Bernard PLANTARD, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Jocelyne NICOD suppléante, MM. Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Jean BESANCON suppléant, Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Jean-Jacques DOLE, Hervé GIRARDOT, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : Mme Monique FANTINI, M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGON, Henri HUMBERT, Frédéric VERJUS.

Excusés : Mmes Chantal MARTIN, Arielle BAILLY, Ghislaine BENOIT, MM. Alain CUSENIER, Jean-Louis DUPREZ, Stéphane LENG, Patrick DUBREZ, Mme Fabienne SIMARD, MM. Gilles CICOLINI, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Mme Sandrine BONIN, Claude GIRAUD, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Mme Elisabeth CRETENET, MM. Alain CUBY, Daniel DAVID.

Secrétaire de Séance : Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Gérard CART-LAMY

La taxe de séjour est régie par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Le produit de cette taxe est destiné à financer des actions en faveur du tourisme sur le territoire.

Par délibération du 26 septembre 2016, la Communauté de communes a institué les nouvelles dispositions pour l'application de la taxe de séjour et la taxe additionnelle suite à la Loi de finances n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 et le Décret n°2015-970 du 31 juillet 2015. De plus, la loi de finances rectificative n°2017-1775 du 28 décembre 2017 a introduit de nouvelles modalités.

L'arrivée des communes de Le Frasnois, Marigny et Saffloz au 1^{er} juillet 2019 à la Communauté de communes nécessite une harmonisation des tarifs pour l'année 2020 de certaines catégories d'hébergements.

Le Conseil communautaire fixe les tarifs de la taxe de séjour applicables à compter du 1^{er} janvier 2020, pour chaque nature et pour chaque catégorie d'hébergement, par personne et par nuitée de séjour, en intégrant la taxe additionnelle de 10 %.

La taxe de séjour est perçue du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus. Avec l'informatisation de la gestion de la taxe de séjour, il est convenu de mettre en place une collecte par trimestre.

Catégories d'hébergement	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarifs Communauté de communes	Tarifs CC + Taxe additionnelle
Palaces	0,70 €	4,10 €	3,50 €	3,85 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,00 €	2,00 €	2,20 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,30 €	1,50 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,50 €	1,00 €	1,10 €

Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	0,90 €	0,80 €	0,88 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,20 €	0,80 €	0,75 €	0,83 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0,60 €	0,66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €		0,20 €	0,22 €

Il est proposé de fixer le taux à hauteur de 5 % du montant du loyer HT par personne et par nuitée.

Hébergements	Taux minimum	Taux maximum	Taux Communauté de communes (CC)
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1%	5%	5%

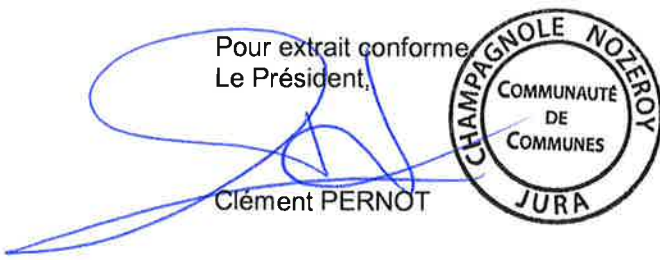
Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée. En application de l'article L. 2333-30 du CGCT, le montant afférent de la taxe de séjour est plafonné au plus bas des deux tarifs suivants :

- le tarif le plus élevé adopté par la collectivité (soit 3,50 €)
- le tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles (soit 2,30 € en 2020).

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré avec 61 voix pour et 1 abstention (François SORDEL),

- **APPROUVE** la mise en place des nouveaux tarifs de la taxe de séjour sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2020, tels que précisés ci-dessus,
- **FIXE** le loyer minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 1 € par personne par nuitée.
- **ADOpte** le taux de 5 % applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,
Clément PERNOT



N° 2019.6.16

Objet : Taxe de séjour
Logiciel de gestion

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
039-200069623-20190930-201909FINDE16-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/10/2019
Affichage : 02/10/2019

Le Président Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 62
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 62
Date de la convocation : 24/09/2019
Date d'affichage : 2/10/2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, MM. Rémi CHAMBAUD, Michel DOLE suppléant, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique LACROIX, M. Pascal GRENIER, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Joël VUILLEMIN, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Bernard PLANTARD, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Jocelyne NICOD suppléante, MM. Xavier RACLE, Louis-Pierre MARECHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Jean BESANCON suppléant, Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Jean-Jacques DOLE, Hervé GIRARDOT, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : Mme Monique FANTINI, M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGON, Henri HUMBERT, Frédéric VERJUS.

Excusés : Mmes Chantal MARTIN, Arielle BAILLY, Ghislaine BENOIT, MM. Alain CUSENIER, Jean-Louis DUPREZ, Stéphane LENG, Patrick DUBREZ, Mme Fabienne SIMARD, MM. Gilles CICOLINI, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Mme Sandrine BONIN, Claude GIRAUD, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Mme Elisabeth CRETENET, MM. Alain CUBY, Daniel DAVID.

Secrétaire de Séance : Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérangère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Gérard CART-LAMY

La taxe de séjour est régie par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Le produit de cette taxe est destiné à financer des actions en faveur du tourisme sur le territoire.

Suite à la Loi de finances n° 2014-1654 du 29 décembre 2014, le Décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 et la loi de finances rectificative n°2017-1775 du 28 décembre 2017, les modalités de perceptions de la taxe de séjour ont été rendues plus complexes, en particulier pour les hébergements non classés.

La Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura perçoit la taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire. L'arrivée de nouvelles communes à vocation touristique au 1^{er} juillet 2019 a augmenté le nombre d'hébergements touristiques de manière significative.

Ainsi, pour améliorer la gestion de la taxe de séjour par la Communauté de communes, mais aussi pour faciliter la perception par les hébergeurs touristiques, il a été étudié la mise en place d'une plate-forme numérique en ligne pour la gestion de la taxe de séjour. L'objectif est d'être opérationnel au 1^{er} janvier 2020. Ces plateformes permettent notamment aux hébergeurs de payer directement la taxe de séjour en ligne, sous réserve de la mise en place d'une Régie par la Communauté de communes.

Une consultation a été lancée pendant l'été. 3 offres ont été déposées. Chaque prestataire devait également faire une présentation orale expliquant le fonctionnement de l'outil proposé.

Suite à l'analyse des offres, il sera proposé au Conseil de retenir l'offre de l'entreprise 3D Ouest, pour un montant de 9.200 € HT pour la mise en place de la solution et 900 € HT de fonctionnement annuel pour 4 ans.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place d'une plateforme numérique pour la gestion de la taxe de séjour,
- **RETIENT** l'offre de l'entreprise 3D Ouest pour un montant de 9.200 € HT pour la mise en place de la solution et 900 € HT de fonctionnement annuel pour 4 ans,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

N° 2019.6.17

Objet : Summer Swing Festival
Attribution de subvention

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 62
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 62
Date de la convocation : 24/09/2019
Date d'affichage : 2/10/2019

Le Président Clément PERNOT

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, M. Joël ALPY, MM. Rémi CHAMBAUD, Michel DOLE suppléant, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSEUILLEZ, Mme Véronique LACROIX, M. Pascal GRENIER, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Joël VUILLEMIN, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Bernard PLANTARD, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Jocelyne NICOD suppléante, MM. Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Jean BESANCON suppléant, Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Jean-Jacques DOLE, Hervé GIRARDOT, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : Mme Monique FANTINI, M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGON, Henri HUMBERT, Frédéric VERJUS.

Excusés : Mmes Chantal MARTIN, Arielle BAILLY, Ghislaine BENOIT, MM. Alain CUSENIER, Jean-Louis DUPREZ, Stéphane LENG, Patrick DUBREZ, Mme Fabienne SIMARD, MM. Gilles CICOLINI, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Mme Sandrine BONIN, Claude GIRAUD, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Mme Elisabeth CRETENET, MM. Alain CUBY, Daniel DAVID.

Secrétaire de Séance : Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérangère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Pour sa 9^e édition, le festival de jazz de la Ville de Champagnole s'est transformé en « Summer Swing Festival ». Totalement gratuit, en accès libre et en plein air, il s'est déroulé cet été place de la Mairie à Champagnole les 5 et 6 juillet et le dimanche 7 juillet lors de la 22^e montée du Mont-Rivel.

Ce festival propose des concerts de jazz à la fois accessibles et sans compromis, avec un jazz universel, sans frontière et ouvert sur le monde. Le but étant de faire découvrir des musiques méconnues et des univers originaux dans la continuité de la ligne directrice de la Ville afin d'enrichir son offre culturelle.

La programmation, faite sur trois jours, a débuté le vendredi soir avec trois représentations : l'Atelier Jazz de Champagnole et Arbois, puis le groupe Groove Gang Unit et enfin Sulaïman Hakim pour clôturer la première soirée du festival.

Le samedi, ce sont les groupes Los Don Diegos, DRKB Quartet et Super Gombo qui se sont produits sur scène devant un public nombreux. Enfin, le dimanche, le groupe Los Don Diegos est venu à nouveau animer la traditionnelle Montée du Mont-Rivel.

La Ville de Champagnole sollicite auprès de la Communauté de communes l'attribution d'une subvention pour l'organisation de son festival pour l'année 2019. Une subvention a également été sollicitée auprès du Département du Jura.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 1.000 €, dans le but de soutenir la Ville, son action d'enrichissement de l'offre culturelle et la diffusion de concerts gratuits et après avis favorable de la Commission réunie le 17 septembre dernier,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2019.6.18

Objet : Cinéma Les 3 Républiques
Programme d'investissement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20190930-201909FINDE18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2019

Affichage : 02/10/2019

Le Président Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94

Nombre de présents : 62

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 62

Date de la convocation : 24/09/2019

Date d'affichage : 2/10/2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, MM. Rémi CHAMBAUD, Michel DOLE suppléant, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique LACROIX, M. Pascal GRENIER, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Joël VUILLEMIN, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Bernard PLANTARD, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Jocelyne NICOD suppléante, MM. Xavier RACLE, Louis-Pierre MARECHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Jean BESANCON suppléant, Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Jean-Jacques DOLE, Hervé GIRARDOT, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : Mme Monique FANTINI, M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGON, Henri HUMBERT, Frédéric VERJUS.

Excusés : Mmes Chantal MARTIN, Arielle BAILLY, Ghislaine BENOIT, MM. Alain CUSENIER, Jean-Louis DUPREZ, Stéphane LENG, Patrick DUBREZ, Mme Fabienne SIMARD, MM. Gilles CICOLINI, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Mme Sandrine BONIN, Claude GIRAUD, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Mme Elisabeth CRETENET, MM. Alain CUBY, Daniel DAVID.

Secrétaire de Séance : Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Face à la nécessité de pérenniser la présence du Cinéma sur notre territoire, le Conseil communautaire a sollicité la modification de ses statuts par délibération du 3 avril 2018, afin que la Communauté de communes puisse conduire une action en la matière. Après consultation de l'ensemble des Conseils municipaux des communes adhérentes, cette modification a fait l'objet de l'arrêté préfectoral en date du 6 juillet 2018. Afin de mettre en œuvre cette nouvelle compétence, le Conseil municipal de Champagnole et le Conseil communautaire se sont prononcés pour le transfert de l'ensemble immobilier en décembre 2018, ces locaux étant exploités par la SARL Les 3 républiques

Afin d'améliorer cet équipement, il est nécessaire de procéder à des travaux sur le bâtiment (sanitaires, chauffage, ventilation et accessibilité notamment) et sur les équipements (électricité, son et écrans notamment) Au regard du programme d'investissement prévu, le montant total de l'investissement, estimé à 372.000 € HT, sera porté par la SARL et pourrait être financé comme suit :

CNC (aide sélective).....	100.000 €
CNC (avance TSA).....	76.700 €
Région	30.800 €
Département.....	38.750 €
Communauté de communes	38.750 €
Autofinancement SARL	87.000 €

Les subventions du CNC et de la Région étant acquises, l'aide de la Communauté de communes et du Département est donc sollicitée à hauteur de 38.750 € chacun afin d'équilibrer le plan de financement, dans le respect du plafond de 30% de subvention globale des collectivités.

Pour la part d'autofinancement de 87.500 €, la Communauté de communes pourrait consentir une avance remboursable sur une durée de 18 ans, soit un remboursement annuel à charge de la SARL d'un montant de 4.834 €. Par ailleurs, au regard des conditions de cession du bâtiment de la commune de Champagnole à la Communauté de communes, soit 1 € symbolique, la SARL serait exonérée de loyer pendant la durée du remboursement de l'avance.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder une aide à hauteur de 38.750 € à la SARL Les 3 Républiques pour équilibrer son plan de financement,
- **CONSENT**, pour la part d'autofinancement, à une avance de 87.000 € remboursable sur une durée de 18 ans, avec un remboursement annuel de 4.834 €,
- **DECIDE** l'exonération de loyer pour la durée du remboursement de l'avance,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2019.6.19

Objet : Les Scènes du Jura
Convention annuelle de financement
2019-2020

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 62
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 62
Date de la convocation : 24/09/2019
Date d'affichage : 2/10/2019

Le Président Clément PERNOT

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, MM. Rémi CHAMBAUD, Michel DOLE suppléant, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique LACROIX, M. Pascal GRENIER, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Joël VUILLEMIN, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Bernard PLANTARD, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Jocelyne NICOD suppléante, MM. Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Jean BESANCON suppléant, Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Jean-Jacques DOLE, Hervé GIRARDOT, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : Mme Monique FANTINI, M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGON, Henri HUMBERT, Frédéric VERJUS.

Excusés : Mmes Chantal MARTIN, Arielle BAILLY, Ghislaine BENOIT, MM. Alain CUSENIER, Jean-Louis DUPREZ, Stéphane LENG, Patrick DUBREZ, Mme Fabienne SIMARD, MM. Gilles CICOLINI, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Mme Sandrine BONIN, Claude GIRAUD, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY, Mme Elisabeth CRETENET, MM. Alain CUBY, Daniel DAVID.

Secrétaire de Séance : Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Jean-Luc GONIN, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Durant la saison 2019-2020, les Scènes du Jura mettent en place le projet artistique et culturel défini selon le contrat d'objectifs et de moyens signé le 17 décembre 2018 par l'ensemble des partenaires pour la période 2018-2021.

La Communauté de communes a ainsi confié à l'association Scènes du Jura l'organisation de six spectacles donnant lieu à six représentations pour la saison :

- Manipulation poétique, magie mentale, de la Cie Raoul Lambert !, le vendredi 18 octobre 2019 à 20h30, à la bibliothèque Champagnole,
- Carrosse, cirque, théâtre/création, de P. Peyrade et J. Berthillot, le jeudi 7 novembre 2019 à 20h30, à l'Oppidum de Champagnole,
- Titre définitif* (*Titre provisoire), concert de magie mentale, de la Cie Raoul Lambert !, le mardi 7 janvier 2019 à 20h30, à l'Oppidum de Champagnole,
- Alexis HK, chanson, le jeudi 20 février 2019 à 20h30, à l'Oppidum de Champagnole.
- Les Aventures d'Hektor, cirque/création, de O. Meyrou et S. Ricordel, le mardi 24 mars 2019 à 20h30, à l'Oppidum de Champagnole.
- Une Pelle, cirque/création, de Olivier Debelhoir, le mardi 26 mai 2019 à 20h30, au Village à Foncine-le-Haut.

Les spectacles présentés par les Scènes du Jura sur le territoire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura sont intégrés dans la programmation générale de la saison en cours, au même titre que ceux présentés à Lons-le-Saunier, Dole, Morez, Poligny, Salins-les-Bains et Saint-Amour. En conséquence, les spectateurs de la Communauté de communes ont les mêmes avantages que les spectateurs dolois ou lédoniens (tarif abonné, tarif scolaire, transport par autocar à partir de Champagnole...).

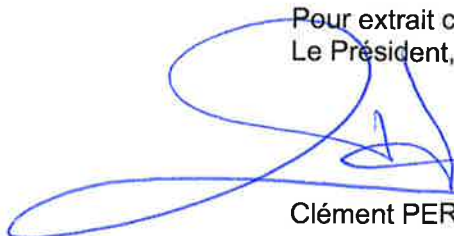
Dans ce cadre, la structure sollicite le renouvellement de la convention annuelle avec la Communauté de communes pour la saison 2019-2020 et le versement d'une subvention de 70.000 € TTC.

À noter que la Ville de Champagnole est également associée à cette convention pour la mise à disposition gratuite de l'Oppidum.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention annuelle pour la saison 2019-2020 avec les Scènes du Jura,
- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 70.000 € aux Scènes du Jura pour les spectacles organisés au cours de la saison 2019-2020, dans le but de soutenir l'association pour son action culturelle sur le territoire intercommunal et après avis favorable de la Commission réunie le 17 septembre dernier,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,



Clément PERNOT